

6011A/822/4  
ACCF  
c.2

Vol. XIII, No 1

20 sous

Janvier 1925

# L'Action Française

REVUE MENSUELLE

\$2.00 par année



## SOMMAIRE

L'ACTION FRANÇAISE	Mot d'ordre: ŒUVRES DE DÉFENSE . . .	3
Abbé LIONEL GROULX	LE BILINGUISME AVANT 1867 . . . . .	4
* * *	M. THOMAS CHAPAIS . . . . .	24
HENRI D'ARLES	UN ESSAYISTE: M. L'ABBÉ O. MAURALT	28
HERMAS BASTIEN	LE FOYER ET L'ART . . . . .	36
JEAN BRUCHÉSI	LA SEMAINE DES ÉCRIVAINS CATHOLIQUES	44
HERMAS BASTIEN	PARLONS MIEUX . . . . .	50
* * *	LES LIVRES . . . . .	53
* * *	NOTES DIVERSES . . . . .	57
JACQUES BRASSIER	LA VIE DE L'Action française . . . . .	61

## LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

369, RUE SAINT-DENIS

TÉLÉPHONE: EST 1369

MONTRÉAL

# Canadiens=Français

*Soyons fiers de nos institutions*

NOS EPARGNES

dans nos banques

NOS PLACEMENTS

dans nos industries

NOS ACHATS

chez nos marchands

NOS ASSURANCES

à la compagnie d'assurance sur la vie

## “La Saubegarde”

Une compagnie prospère offrant des garanties indiscutables, d'une expansion considérable.

**Au-delà de dix-huit millions d'assurance en force**

Consultez nos représentants ou adressez-vous directement au bureau principal

**Édifice “LA SAUVEGARDE”**

**Angle Notre-Dame et Saint-Vincent, Montréal.**

***L'Action française***

est l'organe de la *Ligue d'Action française*, centre d'action au service de la langue, de la culture et des traditions françaises au Canada.

Les directeurs de la Ligue sont : M. l'abbé Philippe PERRIER, président ; MM. Anatole VANIER, avocat, secrétaire général, M. l'abbé Lionel GROULX, professeur à l'Université de Montréal, M. l'abbé Lucien PINEAULT, professeur à l'Université de Montréal, MM. Arthur LAURENDEAU, professeur, Antonio PERRAULT, avocat, professeur à l'Université de Montréal, Emile BRUCHESI, avocat, Montréal.



## NOS SOIRÉES D'HIVER

INTIMES ET FAMILIALES

Notre assortiment est au complet pour  
tout le nécessaire des soirées:

NECESSAIRE en papier crépé pour  
table. — Serviettes de table. —  
Soufflettes en papier.

DECOUPURES de fantaisie pour  
marquer la place des invités à  
table.

DECOUPURES pour mettre dans les  
glaces. — Indicateur (Tally).

CARTES à jouer. — Serpentins. —  
Confettis.

CHAPEAUX de fantaisie. — Tabliers  
en papier crépé.

CRAVATES en papier crépé. — Loups,  
etc.

Pour la Saint-Valentin nous avons  
toutes ces nouveautés en rouge et  
blanc, avec dessins de coeurs rouges.

Catalogues sur demande.

## GRANGER FRÈRES LIMITÉE

Libraires, Papetiers, Importateurs  
43 Notre-Dame-Ouest, Montréal

La plus importante Librairie et  
Papeterie Française du Canada.

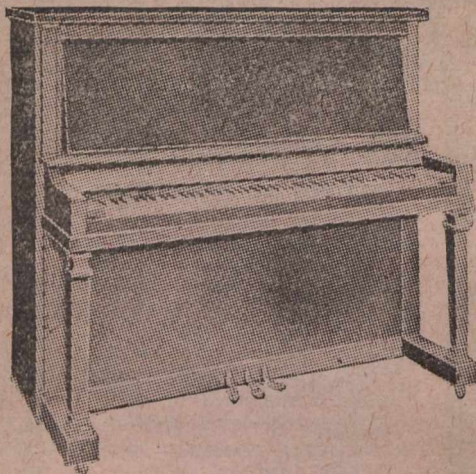
EDMOND-J. MASSICOTTE

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

# LE PIANO PRATTE

ARTISTIQUE-DURABLE

LE CHOIX DES ARTISTES



MODELE D'ARTISTE

*Le piano Pratte est toujours fabriqué par M. Antonio Pratte, qui en est l'inventeur et le fabricant.*

Il est le piano officiel des principales maisons d'enseignement.

Il est reconnu comme le meilleur par des artistes de réputation mondiale, tels que: Guilman, Bourgault-Ducoudray, Plançon, Gigout, Staub, Lachaume, Lamoureux, Albani, Letondal, Laliberté, Victoria Cartier, etc., etc.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE

*J. Donat Langelier*  
LIMITEE

366-368 est, rue Ste-Catherine, Montréal

Le plus grand magasin du genre au Canada.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

TÉLÉPHONE :  
MAIN 4310-4311-4312-4313

# La Prévoyance

189, RUE SAINT-JACQUES  
MONTRÉAL

ASSURANCES INCENDIE, AUTOMOBILE,  
RESPONSABILITÉ, VIE,  
ACCIDENTS, MALADIE, GLACES, VOL, GARANTIE,  
CAUTIONNEMENTS

(Établie en 1905)

## Nouveaux livres canadiens

---

<i>Monographies économiques</i> , par Emile Benoist, 1 vol. . . . .	\$1.00
<i>Zigzags autour de nos parlars</i> , par L.-P. Geoffrion . . . . .	1.00
<i>La Formation du régime scolaire Cana- dien français</i> , par le R. P. Egide Roy . . . . .	1.00
<i>Canadiana</i> . . . . .	.75

---

## *L'Action française*

369, rue Saint-Denis - - Montréal

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

Les produits « JOUBERT » sont de QUALITE

DEMANDEZ-LES

LAIT, CRÈME, BEURRE,  
CRÈME à la GLACE

**J.-J. Joubert**

Limitée

Un dessert sans fromage est une belle...  
à qui il manque un oeil !

Ce dicton de l'illustre gastronome Brillat-Savarin  
—est juste à double titre, quand on l'applique aux

**Fromages canadiens de la "Montreal Dairy Co."**

...ceux-ci—de croûte légère, de pâte savamment  
affinée, onctueuse et riche—feront les délices des  
connaisseurs.

Votre épicier vous en fournira sur demande

**Montreal Dairy Company, Limited**

Tél. Est 3000. No 290, rue Papineau, Montréal.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

# LA COLONISATION

UNE GRANDE OEUVRE NATIONALE—UN APPEL  
A TOUS LES HOMMES DE BONNE VOLONTE

De tous les problèmes qui, dans notre province, s'imposent à l'attention publique, il en est un dont personne ne contestera l'importance et qui ne peut manquer d'intéresser tous les bons patriotes : c'est le problème de la désertion des campagnes.

La province de Québec n'échappe malheureusement pas à un phénomène qui est aujourd'hui général.

Parmi les diverses solutions qui peuvent être apportées comme remède à ce malaise, il y a la colonisation.

Le département de la Colonisation dépense chaque année des sommes d'argent considérables pour encourager cette oeuvre essentielle. C'est ainsi qu'il construit les chemins, routes et ponts dont les colons ont besoin. C'est ainsi qu'il accorde un subside très généreux pour la construction des écoles et des écoles-chapelles. C'est ainsi qu'il donne aux colons une prime de défrichement de six dollars par acre.

Malgré sa puissance, l'argent n'a pas un pouvoir illimité et, pour que son effort soit fécond, le ministre de la Colonisation a besoin du concours de tous et il fait appel à toutes les bonnes volontés.

Tout le monde ne peut être colon, mais tout le monde peut contribuer au succès de la colonisation, soit en prêchant le retour à la terre, soit en faisant une incessante propagande en faveur de nos terres neuves, soit en encourageant les jeunes gens à devenir colons, en les dirigeant et en les aidant.

Pour obtenir les renseignements dont on peut avoir besoin, sur les différentes régions de colonisation, on est prié de s'adresser à

L'Honorable M. J.-E. PERRAULT,  
Québec.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

## AUX MESSIEURS DU CLERGE

### Bronze - Cuivre - Fer Martelé - Ornemental

Vieux candélabres, chandeliers, encensoirs, etc.  
remis à neuf.

### NOS CLIENTS SATISFAITS :

La Banque d'Epargne, L'Ecole Polytechnique,  
L'Hôtel-Dieu, Les Soeurs Jésus-Marie,  
MM. les Sulpiciens, etc., etc.

sont une garantie de la perfection et du bon marché  
de notre travail.

### Les Ouvrages d'Art en Cuivre, Limitée

La seule maison canadienne-française, au Canada

247, rue Sanguinet - - - Montréal

Est 0143 O. Constantineau, Sec. Rockland 0249

## L'EDUCATION par L'OBJET --- Leçons d'histoire

On se plaignait depuis longtemps de n'avoir que des crayons «boches» ou américains à mettre entre les mains de nos enfants. Cet ENNUI — pour ne pas dire plus — va cesser. SI VOUS LE VOULEZ BIEN, car nous sommes en mesure de fournir à tous ceux qui veulent LE MAINTIEN DE NOS TRADITIONS, d'EXCELLENTS CRAYONS, SEMEURS DE PENSEES PATRIOTIQUES.

Voulez-vous en faire l'essai ? Pour 75 SOUS, nous vous enverrons, franco, 12 CRAYONS de grades différents marqués comme suit :

Vén. M.-Marguerite d'YOUVILLE,	crayon pour écoles
Bheuse Marguerite BOURGEOYS,	— —
DOLLARD des ORMEAUX,	— —
LA FIERTÉ FRANÇAISE,	— —
L'Hon. L.-O. DAVID,	— des journalistes.
Mgr de LAVAL,	— à copier violet.
Samuel de CHAMPLAIN,	crayon polygrade, qualité surfine.

« JE ME SOUVIENS », crayon extra fin.  
et deux crayons de fabrication française, l'un marqué PIERRE NOIRE, pour le dessin d'ornementation, l'autre, grand crayon bicolore à mine rouge et bleue. — Adressez vos commandes à

### La Fierté Française

Représentant plusieurs des plus importantes fabriques de France,

193, rue Saint-Jean - - - Québec

Conditions libérales pour cinq grosses ou plus. — Bons agents demandés partout. — Capital et bonnes références exigés.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour — son bénéfice, le vôtre et le nôtre.



NEUVIÈME ANNÉE

1er Semestre

1925.

*L'Action*  
*Française*  
REVUE MENSUELLE

VOLUME XIII



LIGUE D'ACTION FRANÇAISE  
369, RUE SAINT-DENIS  
MONTREAL

## L'ACTION FRANÇAISE

publiée par la Ligue d'Action française, est un organe de pensée et d'action au service de la langue, de la culture et des traditions catholiques et françaises au Canada.

Les directeurs de la Ligue sont: M. l'abbé Philippe Perrier, président; MM. Anatole Vannier, avocat, secrétaire général; MM. les abbés Lionel Groulx et Lucien Pineault, professeurs à l'Université de Montréal; MM. Antonio Perrault, avocat, professeur à l'Université de Montréal; Arthur Laurendeau, professeur, Emile Bruchési, avocat, Montréal.

*Tous droits réservés—Ottawa 1925*

ARBOUR ET DUPONT, imprimeurs,  
249, rue Lagachetière est,

MONTREAL

—  
1925



## ŒUVRES DE DÉFENSE

---

*Le récent appel de Mgr Prud'homme en faveur du Patriote de l'Ouest et le quinzième anniversaire du Devoir amènent le public à réfléchir sur la presse nationale et catholique. On sent davantage son importance et la nécessité de l'aider. C'est l'une de nos oeuvres de défense et de lumière.*

*L'observation de ce qui se passe en Europe, aux Etats-Unis, au Canada, inquiète les gens soucieux de l'avenir de l'esprit humain. En tous pays les agents du désordre abaissent l'autorité, affaiblissent le sens de la justice, favorisent chez la foule les instincts dépravés et le mépris—parfois la haine—des pensées et des sentiments qui font honneur à l'homme.*

*Les serviteurs de l'idée religieuse et du sens national réagissent. Ils groupent quelques apôtres, fondent et développent des institutions chargées de répandre au sein du peuple des notions de beauté morale. Journaux, revues, organes d'activité intellectuelle et d'assistance sociale, peuvent être les gardiens de l'ordre chrétien.*

*Que chaque citoyen reconnaisse dans la cohue démocratique les hommes et les institutions qui veillent, qui élèvent les âmes et les guident vers le vrai progrès.*

## LE BILINGUISME AU CANADA AVANT 1867

---

Le bilinguisme! sujet d'étude de l'*Action française* pour 1925. Problème dont l'actualité n'a pas cessé depuis 1760 et qui, par cela seul, nous avertit de son importance. Problème de la survivance elle-même! Nos luttes les plus vives et les plus persévérantes, nous les avons soutenues, depuis cent soixante ans, pour la défense de la langue. Instinctivement, nous mesurons nos pertes, dans l'ordre national, aux empiètements de l'unilinguisme anglo-saxon. Nous pourrions les mesurer tout aussi bien à nos concessions téméraires au bilinguisme irraisonné. Car le mot est de ceux qui souffrent des acceptions fort diverses et il importe tout d'abord de le bien définir.

L'épithète « bilingue » peut s'appliquer au pays ou au territoire, où deux langues subsistent, quelquefois sur les mêmes points, le plus souvent en des régions distinctes. On peut l'appliquer à l'Etat qui tient compte de cette dualité ethnique et la laisse se reproduire en ses documents officiels. Elle s'applique à l'homme qui parle deux langues, et alors elle fait entendre deux idiomes vivant côte à côte, dans le même esprit. L'épithète peut encore s'appliquer au programme scolaire qui fera l'homme bilingue, programme où, tour à tour, deux langues sont matière d'enseignement ou moyen de communication entre le maître et l'élève. Mais appliquée à un pays, à un Etat, à une personne ou à un programme scolaire, ni dans un cas ni dans l'autre, l'épithète « bilin-

gue » n'implique nécessairement la dualité linguistique complète, avec droits égaux ou part égale pour l'une et l'autre langue. Première observation qu'il importe de retenir.

\* \* \*

Où qu'il se trouve, le bilinguisme dépend de causes fort variables qui en changent le caractère. Il tient, sans doute, à la constitution ethnique d'un peuple ou d'un Etat; mais celle-ci se rattache plus haut, aux contingences de l'ordre historique.

De nos jours presque tous les peuples sont partiellement bilingues. L'internationalisme économique ou la prédominance de quelques civilisations les contraignent à faire une part, dans l'un ou l'autre de leurs programmes scolaires, à une langue moderne étrangère. De même au Canada, à défaut du grand événement de 1760, la seule importance de notre voisin du sud et de nos relations économiques avec lui eût introduit l'anglais dans une partie à tout le moins de notre enseignement. Mais le bilinguisme s'impose généralement par des causes plus impérieuses qui juxtaposent et mêlent plus étroitement les races: l'immigration ou la conquête. Tel est le cas de notre pays où ces deux causes ont agi l'une après l'autre. Nous n'avons pas seulement à nos frontières un puissant voisin. Mais il y a eu, en 1760, la conquête anglaise du Canada, puis, après 1775, l'immigration des loyalistes américains bientôt suivis d'immigrants européens où prédominaient ceux des Iles britanniques. Depuis lors un autre peuple s'est mêlé graduellement à notre vie publique. Minorité infime dans notre province, il détient la prépondérance numérique dans le reste du pays. Mais tenant tout d'abord à la conquête du pays

par les armes, et la race des immigrants appartenant surtout à la race des conquérants, l'établissement du bilinguisme au Canada emporte avec soi quelque chose de violent. Ce sera la coexistence de deux langues, sur un même territoire, dans un même Etat, dans le même enseignement; mais non toujours coexistence librement cherchée et consentie. Trop souvent ce sera la poussée d'un idiome l'un contre l'autre, la dispute de frontières qu'on veut garder ou reculer, une vraie lutte pour la domination ou la vie.

Il est trois champs de bataille où les langues se sont particulièrement heurtées depuis la conquête: les tribunaux, le parlement, l'école. Sur chacun de ces champs de bataille il faut suivre et marquer les phases de la lutte. Tous les caractères de notre bilinguisme en dérivent, comme aussi bien les lois de son développement.

### I. LE BILINGUISME JUDICIAIRE

Le conquérant ne parut point s'attaquer tout d'abord à la langue du conquis. De langue, comme chacun sait, il n'est question ni dans les capitulations ni dans le traité de 1763. Mais l'omission n'est pas, pour cette fois, oubli calculé. Pas plus que le conquis ne songeait à garantir, le conquérant ne songeait à ravir. A parler vrai, le droit de parler français nous est plutôt implicitement reconnu, pour autant que le droit naturel de parler et d'apprendre sa langue, fait partie des « usages » ou « privilèges » amplement garantis par les capitulations.

Sous le régime provisoire qui précéda le traité de Paris, le conquérant nous avait traités d'ailleurs comme un peuple français. Les premiers placards d'Amherst

sont rédigés en langue française. Dans les trois gouvernements de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, Murray, Haldimand parlent sûrement le français. Du reste, les trois gouverneurs ont retenu chacun les services d'un secrétaire de langue française. On paraît avoir également respecté la langue du vaincu dans les tribunaux de ce temps-là, même devant les cours où siègent, en qualité de juges, les officiers de l'armée d'occupation. Les lois en vigueur sont les vieilles lois du pays; une partie du personnel de ces cours reste de langue française. Et si les procès-verbaux des plunitifs ont ici quelque signification, nous savons, par exemple, que, sur 81 arrêts rendus par la cour de Montréal, du 21 novembre 1763 au 21 juillet 1764, cinq au plus de ces arrêts sont couchés en langue anglaise.<sup>1</sup>

On peut dater de la proclamation royale du 7 octobre 1763 la première agression contre la langue française. Sur réception de ce document, Murray décide l'établissement du *Common law* dans la nouvelle conquête. Les lois anglaises, cela voulait dire l'introduction d'un texte juridique de langue anglaise et, par contrecoup, le bannissement des cours du pays, de tout le personnel de langue française: juges et avocats.

Ainsi l'a décidé la volonté royale. Mais elle ne pourra rien contre la force des choses. Devant les protestations qui s'élèvent, Murray doit laisser avocats et procureurs canadiens pratiquer devant la cour des plaid-communs, « parceque, dit-il, nous n'avons pas encore un seul avocat ou procureur anglais comprenant la langue française ». <sup>2</sup> De ces avocats ou procureurs, on ne cesse, pen-

<sup>1</sup> Voir nos *Lendemain de conquête*, pp. 126-127.

<sup>2</sup> *Documents constitutionnels*, I, p. 127.

dant toute cette période, d'en demander au barreau d'Angleterre, parce que « de tels hommes, écrit Carleton, sont néanmoins plus indispensables ici que dans toute autre colonie du roi ». <sup>3</sup> Si bien que la coutume va s'établir forcément de rédiger les procédures au gré des parties, mais le plus souvent en français. Et ce, avec l'agrément des juristes anglais, et pour l'excellente raison que « la forme et la rédaction anglaise des plaidoiries et des mandats se prêtent mal à la phraséologie des lois civiles françaises. » <sup>4</sup>

L'année 1774 devait nous apporter le renversement de la politique de 1763. Par décision du parlement impérial nous en revenions aux lois civiles françaises. Quoiqu'avec bien des réserves et des marchandages, la volonté de nous laisser vivre comme peuple français s'inscrivait dans l'*Acte de Québec*. M. Chartier de Lotbinière avait demandé à la barre des communes anglaises que la langue française fût « la seule employée dans tout ce qui se traitera et sera arrêté pour toute affaire publique, tant dans les cours de justice que dans l'Assemblée du corps législatif »... <sup>5</sup> On choisit de s'en tenir au bilinguisme. L'ordonnance du 25 février 1777 pour la réglementation de la procédure devant les cours civiles stipule que les assignations seront rédigées « dans la langue du défendeur ». On retrouve des stipulations de même nature ou de même tendance dans une autre ordonnance du 21 avril 1785 et dans un projet du juge en chef Smith en 1787. <sup>6</sup>

<sup>3</sup> *Documents constitutionnels*, I, pp. 140 et 178.

<sup>4</sup> *Documents constitutionnels*, I, pp. 219, 294, 304.

<sup>5</sup> *Documents constitutionnels*, I, p. 377.

<sup>6</sup> *Documents constitutionnels*, I, pp. 446, 512, 553. — Quant aux registres des cours des plaids communs, pour cette pério-



L'on ne se départira plus de ces traditions qui feront loi, en dépit d'assauts souvent renouvelés contre les lois françaises. La constitution parlementaire de 1791 confirme au surplus la politique de 1774. Avec des marchandages et des restrictions regrettables, c'est, en somme, un Etat français que la politique de Pitt a voulu créer en faisant du Bas-Canada une province séparée. Malgré les efforts de Craig en 1810, et ceux de l'oligarchie anglaise en 1822, cette politique subsistera jusqu'en 1837. Le haut personnel judiciaire demeure, il est vrai, presque entièrement de nationalité anglaise, mais l'on exige toujours qu'il parle la langue de la majorité. Lorsqu'en 1820 le mauvais état de santé du juge en chef Sewell, soulève la question de son remplacement, Dalhousie rappelle à Bathurst qu le juge en chef du Bas-Canada doit non seulement posséder la loi française aussi bien que l'anglaise, mais qu'il doit encore pouvoir s'exprimer dans la langue du pays.<sup>7</sup>

En 1825, il y aura, nous le savons, l'incident Bowen. A la cour de circuit de Kamouraska, le juge Bowen, en deux procès coup sur coup, déboutera de leur action deux parties canadiennes-françaises, alléguant pour unique motif la rédaction française du bref d'assignation. L'acte du magistrat paraîtra d'autant plus extraordinaire qu'il occupe auprès du gouvernement le poste de traducteur et de secrétaire français. Mais bientôt, dans une brochure signée « un étudiant en droit », Augustin-Norbert Morin attaque la décision du juge Bowen. Et, comme

de, ceux de Montréal sont rédigés tour à tour en anglais ou en français, sans égard à la nationalité des parties, et sans autre règle, à ce qu'il semble, que la fantaisie des plumitifs.

<sup>7</sup> Lettre du 15 juillet 1820. *Archives canadiennes*, Q. 155-2, p. 316.

argument, le jeune publiciste invoque en faveur de sa langue, une possession d'état ininterrompue depuis la conquête: « Si la langue française n'est pas légale, écrit-il, ...comment se fait-il que, depuis plus de soixante ans, des magistrats éclairés aient autorisé un abus si palpable et prononcé, dans une langue reconnue par la mère-patrie, des jugements qui affectaient les propriétés des sujets britanniques et qui, par conséquent, équivalaient à une spoliation directe? »<sup>8</sup>

## II. LE BILINGUISME PARLEMENTAIRE

Pendant que ces luttes se livraient dans l'arène judiciaire, le bilinguisme parlementaire s'établissait, mais, lui aussi, après de fortes tentatives d'ostracisme contre la langue française.

En 1764 les Canadiens sont contraints de pétitionner auprès du roi pour obtenir que les lois et les ordres de Sa Majesté leur soient promulguées en leur langue.<sup>9</sup> Les procès-verbaux du premier Conseil législatif (1764-1774) où ne siège, du reste, aucun Canadien français, sont rédigés exclusivement en langue anglaise. Tout au plus voyons-nous, à la première page du premier registre, qu'après son serment d'obéissance, le « secrétaire français du Conseil » s'engage à traduire « au meilleur de son pouvoir... tous les ordres, ordonnances, memorandums ou minutes, ainsi qu'il sera de tems à autre ordonné par le Gouverneur en conseil ».

La langue française sera traitée plus libéralement sous le régime qui suit l'*Acte de Québec*, alors qu'une mino-

<sup>8</sup> *L'Honorable A.-N. Morin*, par A. Béchard, p. 47.

<sup>9</sup> *Documents constitutionnels*, I, p. 138.

rité canadienne siège au nouveau conseil. Les procès-verbaux sont encore de rédaction anglaise; mais les délibérations se font dans les deux langues. Dans les deux langues également l'on imprime les projets de loi ou d'ordonnance. Au cours de la discussion, chaque article de ces projets est lu tour à tour en anglais et en français. Puis, tous les documents présentés en langue française (pétitions, adresses, lettres, énoncés de dissentiments), sont insérés en langue française dans les registres.

Ce bilinguisme en est là lorsqu'en 1792 s'ouvre véritablement l'ère parlementaire. Passons rapidement sur le débat historique qui, dès les premières heures, s'engage sur les droits respectifs des deux langues. Cette fois encore, la minorité anglaise débute par une offensive contre le français. Elle soutient que la langue du président de la Chambre, tout aussi bien que la langue officielle du journal de la Chambre et des statuts de la province devrait être la langue de « l'empire auquel nous avons le bonheur d'appartenir ». Elle ne s'oppose point à l'usage du français dans les délibérations non plus qu'à une traduction française du journal et des statuts, pourvu que soit sauvegardée la primauté de la langue anglaise à qui seule sera réservée la dignité de langue officielle. La majorité de la chambre se prononce en définitive pour un bilinguisme aussi absolu que possible. Elle veut deux éditions bien distinctes du journal des débats, l'une anglaise, l'autre française. Quant à la langue de la législation, si elle décide qu'avant discussion, tout projet de loi sera rédigé et lu dans les deux langues, pourtant son respect de la terminologie juridique lui fait décréter que le texte officiel sera français ou anglais, selon le rapport de la loi au code civil ou au code pénal.

Ces règles de notre premier parlement seront rigoureusement respectées jusqu'en 1838. La vigilance de la majorité française se fait même minutieuse. En 1813, sur proposition du jeune Louis-Joseph Papineau, l'on donne ordre de traduire en français un article du *Mercury* dont lecture vient d'être faite en langue anglaise.<sup>10</sup> Les Canadiens usent si largement de leur droit que bientôt les débats en viennent à se faire presque exclusivement en français. Vers 1800, c'est à peine si, au dire de Milnes, un ou deux députés anglais se risquent à parler leur langue.<sup>12</sup> Même plainte de Craig en 1810.<sup>13</sup> En 1822 un partisan de l'union des provinces constate, en gémissant, que, dans la Chambre du Bas-Canada, les débats ont lieu « entièrement en français ».<sup>14</sup>

Ici, comme dans le domaine judiciaire, le parti des anglicisateurs n'avait pourtant pas désarmé. On le vit bien en 1822 lorsque, dans son projet d'union du Haut et du Bas-Canada, il fit insérer que toutes les « procédures » écrites du Conseil et de l'Assemblée seraient rédigées « en langue anglaise et en aucune autre », et, qu'après quinze ans, dans les deux Chambres également de la législature, la seule langue autorisée des débats serait la langue anglaise.

Le projet d'union échoua. Mais, dès la suppression de la constitution en 1837, le Conseil spécial n'eut rien de plus pressé que de revenir à l'unilinguisme et de rédiger son journal uniquement en langue anglaise.

C'était le prélude aux proscriptions prochaines contre la langue du Bas-Canada. Puisqu'on reparlait de

<sup>10</sup> Christie : *History of Lower Canada*, II, p. 66.

<sup>12</sup> Christie : *History of Lower Canada*, II, p. 49.

<sup>13</sup> Craig à Liverpool, 1er juillet 1810.

<sup>14</sup> *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1897, note A, p. 8.

l'union des provinces, effrayée de notre prépondérance numérique, la Chambre du Haut-Canada se hâta de prendre ses précautions contre nous. Le 27 mars 1839, elle adoptait une série de résolutions dont la 7<sup>e</sup> se lisait comme suit : « Il est résolu que la langue anglaise sera la seule langue en usage dans les débats de la législature, devant les cours de justice et dans tous les autres documents publics. »

Formule de concision magnifique pour marquer une proscription totale, absolue. Le 22 janvier 1840, dans une dépêche à Russell, le nouveau gouverneur, Poulett Thomson, nous consentait une légère concession. S'il en tenait pour la rédaction anglaise de toutes les publications et rapports de la législature, il proposait pourtant de laisser les débats se faire en anglais ou en français, à la discrétion de l'orateur, ainsi que cela se pratique, disait-il, en Louisiane.

L'article 41<sup>e</sup> de la constitution parut tenir compte de cet avis. En voici le texte dans le jargon législatif :

« Que tous les brefs, proclamations, instruments ayant pour objet de convoquer, de proroger le Conseil législatif et l'Assemblée législative ou de dissoudre la Législature, et tous les mandats de convocation et d'élection, et tous les brefs et instruments publics quelconques concernant les dits Conseil législatif et Assemblée législative ou l'un d'eux, et tous rapports de tels brefs, mandats et instruments, et tous journaux, entrées ou procédures quelconques écrites ou imprimées des dits Conseil législatif et Assemblée législative respectivement, devront être en anglais seulement ; pourvu toujours que cette disposition ne soit pas interprétée de manière à empêcher qu'il n'y ait des copies traduites de ces documents, mais

aucune de ces copies ne devra être gardée dans les archives du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative, ni ne sera considérée comme ayant l'autorité d'un texte original. »

Que signifiait au juste ce charabia ? Nous n'irons pas jusqu'à dire, avec l'un de nos juristes, que « les avis, les procès-verbaux étant rédigés en anglais, l'anglais se trouvait pratiquement la seule langue des débats. » Mais la tendance de la loi inclinait sûrement vers cette mesure extrême. Le but de l'article, prétendit lord John Russell, n'était, tout au plus, que d'assurer « a legal record of every thing in english ». Mais que voulaient dire eux-mêmes ces termes diplomatiques, sinon le bannissement de la langue française comme langue officielle et sa disparition totale du parlement, à plus ou moins brève échéance ?

Une fois de plus l'on avait compté sans nos puissances de réaction qui restaient considérables. Presque aussitôt, le nouveau chef national, Hyppolite Lafontaine, dénonçait l'union des provinces, « acte d'injustice et de despotisme... en ce qu'elle nous prive de l'usage de la langue française dans les procédés de la législation, contre la foi des traités et la parole du gouverneur général ». Contre l'iniquité de l'article proscripteur, les Canadiens français vont adopter une tactique que nous pourrions reprendre avec profit : celle des offensives tenaces, des obstinations patientes, dosées, mais têtues, se refusant le droit de céder aussi longtemps que la position n'est pas emportée. Dès la première session du nouveau parlement, Etienne Parent fait voter : 1o l'engagement d'un traducteur compétent, ayant fait un cours classique complet, pour la traduction française des lois du parlement

des deux Canadas et du parlement impérial; 2o l'impression et la distribution de cette traduction au peuple de langue française, de la même manière et aux mêmes conditions que pour les textes de langue anglaise. A cette première session encore, il est décrété, parmi les règlements de la Chambre, que lorsqu'une « motion est soumise, elle doit être lue en anglais et en français par l'Orateur, s'il possède l'usage des deux langues; sinon, il la lira dans la langue qui lui est plus familière, et la lecture dans l'autre langue sera faite par le greffier ou son assistant, avant tout débat ». La volonté du groupe français s'affirme si énergique que, dès cette première session toujours, il y aura, tout comme avant l'Union, une édition française du journal de la Chambre.

L'année suivante, c'était l'entrée dramatique de Lafontaine au parlement et sa protestation solennelle du 13 septembre 1842. Lafontaine a parlé français, malgré un rappel à l'ordre par un membre du cabinet. Le mauvais exemple du chef est suivi tout aussitôt par d'autres députés du Bas-Canada. En 1844, Chauveau et Cauchon risquent un nouveau pas en avant: ils exigent du président de la Chambre qu'il soit bilingue. Et Allan McNab n'est élu contre Morin que par trois voix. Le 17 février 1845, M. Laurin présente une résolution rédigée en français. McNab refuse de l'accepter. Lafontaine, Morin et quelques autres protestent avec véhémence; et le président ne gagne son point que par une voix (31 contre 30). Au cours de cette session l'on a pu obtenir néanmoins que tous les projets de loi et documents soumis à la Chambre soient imprimés en anglais et en français, à nombre égal d'exemplaires.

A ce moment la députation française a déjà lancé une offensive beaucoup plus grave. Depuis le 20 décembre

1844, un projet de pétition à la reine est soumis à la Chambre pour l'abrogation pure et simple de l'article 41e. Le 21 février 1845, les deux Chambres du Canada-Uni votent à l'unanimité cette pétition. Telle est alors la puissance du bloc canadien-français que, pour courtoiser son appui, les deux partis s'astreignent à lui faire cette concession. »<sup>15</sup>

Que ferait le gouvernement impérial? Trois ans plus tard sa réponse se faisait encore attendre. Pour le faire bouger, il fallut l'insistance de lord Elgin qui avait, du reste, à subir les insistances de Lafontaine.<sup>16</sup> En 1848, le parlement anglais vota l'abrogation de l'article 41e. Le 8 janvier 1849, lord Elgin put annoncer la bonne nouvelle au parlement du Canada-Uni. Avec son tact de grand politique, le gouverneur sut relever cette tardive justice par une innovation qui fut chère aux Canadiens français. Depuis 1792, le gouverneur ou ses substituts n'avaient jamais lu qu'en anglais le discours du trône; ils abandonnaient au président du Conseil législatif d'en faire la lecture en français. Pour la première fois, à l'ouverture de la session de 1849, lord Elgin inaugura une tradition qui est restée: le gouverneur lut lui-même le discours du trône dans les deux langues. Et

<sup>15</sup> En 1845 nous étions sous le ministère Draper-Viger. Metcalfe voulait désarmer l'opposition et racoler à son cabinet le plus de popularité possible. « En sanctionnant une mesure comme celle-là, a écrit son biographe, le gouverneur sentait qu'il descendait de la haute position qu'il avait occupée durant ses cinquante ans passés dans le service public... Il y avait des instructions du gouvernement impérial qui défendaient cela; mais il était expédient de désarmer l'opposition, et Metcalfe consentit à laisser M. Papineau présenter l'adresse à ce sujet. »

<sup>16</sup> Voir *Nos luttes constitutionnelles*, V, Les droits du français, p. 18.



c'est en français que les Canadiens apprirent, de la bouche de Son Excellence, leur définitive victoire.<sup>17</sup>

A l'article abrogé, la députation canadienne ne jugea point à propos de substituer un statut définissant exactement les droits de la langue française. Trouva-t-elle trop hasardeux d'aller en demander la ratification au parlement impérial? Elle choisit de s'en tenir à ses règlements, ce qui était laisser le droit dans un état précaire. Ce qu'avait fait une majorité, une autre majorité pouvait le défaire.

Cette crainte se manifesta aux approches de la Confédération. Mais n'empêtons pas sur l'étude de M. Antonio Perrault, qui s'occupera précisément du bilinguisme tel que défini par la Constitution de 1867.

### III. LE BILINGUISME SCOLAIRE

Il nous faut, du reste, faire l'histoire d'une autre forme de bilinguisme, d'emblée la plus importante. Le bilinguisme judiciaire et le bilinguisme parlementaire n'affectent immédiatement qu'un petit nombre d'individus. Par l'école tout un peuple peut être atteint. C'est par l'école qu'un peuple garde ou perd sa langue.

L'école fut, chez nous, tout comme les tribunaux et le parlement, un champ de bataille. A l'école comme ailleurs, nous notons, dès le principe, une offensive violente de la langue anglaise. Dès l'année 1763, dans ses ins-

<sup>17</sup> Fût-ce simple souci d'économie ou autre chose? On peut lire dans le *Journal de l'Assemblée législative de la province du Canada*, 1849, au mot « Bills » de la table des matières: « Résolution qu'à l'avenir aucuns Bills ayant exclusivement rapport au Haut-Canada, ne soient imprimés dans les deux langues, mais que ces Bills soient imprimés en anglais seulement, avec des notes françaises en marge, à moins que le contraire ne soit requis par un membre. »

tructions à Murray, Sa Majesté britannique veut que « tout l'encouragement possible soit donné à la construction d'écoles protestantes », autant dire d'écoles anglaises; et, ce, « afin de parvenir à établir l'Eglise d'Angleterre, tant en principes qu'en pratique, et que les dits habitants puissent être graduellement induits à embrasser la religion protestante et à élever leurs enfants dans les principes de cette religion ». Cinq ans plus tard, ces mêmes instructions sont encore adressées, mot pour mot, à Guy Carleton.<sup>18</sup> Pendant longtemps, beaucoup des hauts dignitaires et des fonctionnaires anglais entretiendront les mêmes desseins. En 1788, John Inglis, l'évêque anglican de la Nouvelle-Ecosse, propose l'école comme moyen d'élargir l'esprit des Canadiens puis de les agréger à la foi protestante.<sup>19</sup> Le 22 octobre 1784, Hugh Finlay, directeur général des Postes et membre du Conseil législatif, écrivait à sir Evan Nepean, sous-secrétaire d'Etat permanent à l'intérieur: « Que les maîtres d'école soient anglais si nous voulons faire des Anglais de ces Canadiens; qu'ils soient catholiques romains, s'il le faut, car les Canadiens, à l'instigation des prêtres, ne confieraient peut-être pas leurs enfants, à des instituteurs protestants. »<sup>20</sup> Finlay écrivait encore à Nepean cinq ans plus tard: « Nous pourrions angliciser complètement le peuple par l'introduction de la langue anglaise. Cela se fera par des écoles gratuites et en ordonnant que, après un certain nombre d'années, toutes poursuites devant nos tribunaux soient instruites en anglais. »<sup>21</sup>

<sup>18</sup> *Documents constitutionnels*, I, pp. 116, 193.

<sup>19</sup> *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1913, appendice I, p. 242.

<sup>20</sup> *Documents constitutionnels*, I, p. 480.

<sup>21</sup> *Documents constitutionnels*, I, p. 628.

A ce projet d'écoles l'on essaya de donner corps cette année-là même. L'un des comités d'enquête instituée par Dorchester proposa un plan complet d'enseignement public dont l'auteur principal n'était nul autre que l'évêque Inglis. Sans trop d'exagération, l'on peut voir, dans ce projet, la première ébauche de l'Institution royale. Ce même projet, l'évêque Mountain le ressuscitait en 1795, puis en 1799 lorsqu'il proposait à Milnes de placer dans les villages les plus considérables, un maître d'école anglais avec mission d'enseigner « à un certain nombre d'enfants canadiens », la langue anglaise gratuitement et, moyennant une légère cotisation, la lecture et le calcul. Mis au courant de ces projets, le ministre Portland y applaudit de son mieux. Il insiste pour que l'enseignement gratuit de l'anglais soit donné à tous les enfants, sans égard à leur nombre. Le ministre compose même le bureau des commissaires qui auront à mettre en opération ce système scolaire. Et c'est déjà presque en entier l'Institution royale. L'année suivante, Robert Shore Milnes n'aura plus qu'à soumettre à l'Assemblée législative ce projet tout élaboré. L'Institution royale sera fondée. Avec l'assentiment d'une législature à grande majorité catholique et canadienne-française et avec la complicité muette du clergé romain, tout l'organisme scolaire de la province du Bas-Canada sera pratiquement abandonné à un bureau anglo-protestant. Avec son flair rarement en défaut, Ryland y voyait « un moyen extrêmement puissant d'accroître l'influence du pouvoir exécutif et de modifier graduellement les sentiments politiques et religieux des Canadiens. »<sup>22</sup>

<sup>22</sup> *Documents constitutionnels*, (1791-1818), p. 353.

Contre cette redoutable agression, quelle sera encore l'attitude de notre peuple? Sans doute, nous pouvons relever, par-ci par-là, et notamment dans les classes seigneuriales et bourgeoises, des concessions fort empressées et voire des défaillances par trop rapides. Dès la fin du dix-huitième siècle, il faut établir, à Québec comme à Montréal, des écoles de langue anglaise pour empêcher les enfants canadiens-français de fréquenter les écoles anglo-protestantes. De braves marguilliers de Montréal veulent ajouter aux études classiques jugées peu pratiques, des « branches essentielles », dont l'anglais. D'après Durham, on eût trouvé dans Québec, dix fois autant d'enfants français qui apprennent l'anglais que d'anglais qui apprennent le français. Vers 1815, l'on enseigne l'anglais, mais avec mesure, aux séminaires de Québec, de Montréal et de Nicolet. A Londres, en 1823, Papineau et Neilson pourront soutenir qu' « il n'y a peut-être pas dix membres de la Chambre actuelle d'Assemblée, dans le Bas-Canada, qui n'entendent pas l'anglais »; que « plusieurs le parlent avec facilité »; et qu' « il n'y a pas un homme de quelque rang et de quelque fortune dans la colonie, qui ne fasse apprendre l'anglais à ses enfants. ».

Il n'en va pas moins, selon le témoignage du voyageur Weld, qu'à la fin du dix-huitième siècle, c'est encore le conquis qui impose sa langue au conquérant. En 1810 Sewell se désole sur le nombre d'enfants anglais instruits par les Français. Rappelons-nous le débat émouvant que provoque le péril de la langue française, à l'ouverture de notre premier parlement. En 1813 les miliciens de Québec s'adressent à la Chambre pour obtenir d'être commandée en français. En 1822, dans une de leurs protestations contre le projet d'union des provin-

ces, les Canadiens écrivent au roi, que la proscription de la langue française de l'Assemblée législative « leur ferait perdre indirectement le droit d'être élus à cette Assemblée ».

C'est que l'Institution royale a totalement avorté. Bientôt désillusionné, Mgr Plessis a refusé de faire partie du bureau de direction. L'un après l'autre, gémissait en 1825 l'évêque anglican, les curés avaient décliné les fonctions de visiteur d'école dont on avait voulu les investir. Cette même année la Chambre déclarait complète la faillite de l'Institution royale. En dépit de la haute protection du gouvernement et de son appui financier, il ne s'est pas trouvé, dans les écoles de l'Institution, de 1801 à 1830, plus de 3,406 écoliers — dont un bon nombre anglais — sur une population de 100,000 enfants d'âge scolaire.<sup>23</sup>

### CONCLUSION

De cette rapide revue d'histoire, quelques conclusions se dégagent, ce nous semble, avec une suffisante netteté. Au principe de notre bilinguisme il y eut une volonté hostile contre notre langue. Dans tous les domaines où il était possible de l'atteindre, la langue française eut à subir de rudes assauts. Et les positions qu'elle a pu garder, elle les doit à de longues batailles et à une vigilance constamment en éveil. Voilà pourquoi, sans doute, le bilinguisme chez-nous, de quelque nom qu'il s'appelle, continue d'éveiller l'idée de deux langues qui vivent, l'une près de l'autre, non pas pacifiquement, mais sur un pied de guerre.

<sup>23</sup> *Journal de l'Assemblée législative*, 1830, appendice II.

Une autre vérité, c'est que nos ancêtres n'ont point dépensé leur plus grand effort pour apprendre la langue du conquérant. Tout en faisant à la langue anglaise les justes concessions que leur commandaient l'intérêt privé et l'intérêt public, sagement compris, ils ont surtout fait effort pour apprendre et conserver leur propre langue. Une clairvoyance attentive leur faisait apercevoir la poussée formidable de trop de forces convergentes contre le parler national. Ils se rendaient compte que la tendance du bilinguisme canadien tend à restreindre de plus en plus la part du français. Ils ne doutaient point que la langue dominante de l'école ne devînt fatalement la langue dominante dans la vie du peuple. Et c'est pourquoi, par bilinguisme, ils entendaient un Etat bilingue bien plus qu'un peuple bilingue.

Tels furent, chez-nous, les caractères de la dualité linguistique et les lois de son développement. En 1890, nos plus hautes autorités scolaires proclamaient opportunément ces mêmes lois. Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique rappelait alors que si « l'enseignement de la langue anglaise est nécessaire dans toutes nos maisons d'éducation », « il est néanmoins indispensable que cet enseignement soit toujours subordonné à celui de la langue française qui doit rester la langue maternelle et prédominante des Canadiens français ». <sup>24</sup> Vingt-deux ans plus tard, les statistiques scolaires démontreraient qu'un dixième seulement des enfants de la province de Québec apprenaient l'anglais. Les « Statistiques de l'Enseignement pour l'année scolaire 1922-23 » nous apportent les données suivantes: apprennent l'an-

<sup>24</sup> Voir *L'Enseignement primaire*, janvier 1925, un intéressant article de M. C.-J. Magnan, sur cette résolution du Comité catholique.

glais dans les écoles élémentaires, 30,518 enfants de langue française sur 216,289; 53,570 sur 107,972, dans les écoles modèles; 74,745 sur 101,347 dans les Académies.

Cet accroissement du bilinguisme scolaire se justifie-t-il uniquement par l'intérêt public et par l'intérêt privé maintenus en de justes limites? En dehors des écoles dirigées par le Comité catholique, n'en est-il point d'autres où la langue française a cessé d'être la langue dominante? Cédons-nous à la poussée qui entraîne l'Amérique du Nord vers l'unilinguisme anglo-saxon? Faut-il abandonner les doctrines et les attitudes des ancêtres? Faut-il écouter les utilitaristes d'aujourd'hui pour qui l'âme d'une race ne vaut pas une pièce d'or? Ecouterons-nous davantage les fédéralistes outrés qui, du bilinguisme de l'Etat fédéral, concluent à la nécessité d'un peuple canadien entièrement bilingue?

Voilà de graves points d'interrogation qui justifient l'*Action française* de poser dans toute son ampleur le problème du bilinguisme au Canada. Peu de mots traînent avec eux, en ce moment, autant de notions troubles et confuses; il en est peu également où il soit plus important de mettre de la clarté.

Lionel GROULX, ptre.

### \$15,000 EN PRIX.

1er prix, l'auto d'un millionnaire, \$11,500.00.

2e prix, \$2,000.00 en argent.

3e prix, \$1,000.00 en argent.

4e prix, \$500.00 en argent.

5e prix, \$100.00 en argent.

Achetez des billets! Courez votre chance tout en faisant l'aumône au Refuge Don-Bosco.

Prix des billets: 1 pour \$0.25; 10 pour \$1.00; 100 pour \$5.00; 600 pour \$25.00; 3,000 pour \$100.00 et 25,000 pour \$500.00.

Ecrivez à l'abbé Philippon, ptre, directeur, ou téléphonez 6821. Refuge Don-Bosco, Québec

Vous recevrez vos billets par le retour du courrier.

## M. THOMAS CHAPAIS

---

*Un soir de conférence, où il me fut donné de l'observer à loisir, M. Chapais m'apparut attentif et sérieux. Sa physionomie mobile exprimait à merveille ses impressions successives.*

*Un peu plus tard, je le rencontrai et nous eûmes un court entretien. Sa figure, ses yeux surtout, respiraient la bonté. Sa conversation vive, sa parole abondante, sa déférence à écouter éveillèrent ma sympathie.*

*Quoique tout blanc — de barbe et de cheveux — il ne paraît pas âgé. De taille moyenne, de solide carrure, vigoureux d'apparence, il promet encore de belles années d'un travail fécond.*

\* \* \*

*Car il est avant tout un laborieux, malgré la légende de nonchalance qu'on lui a faite. Sa vaste érudition, ses discours et conférences, ses articles, ses ouvrages historiques prouvent que s'il n'était pas un travailleur, il aurait quand même, par devers lui, des oeuvres qui, par la valeur et le nombre, le mettent au premier rang des écrivains canadiens.*

*Conférencier, il tient la scène depuis des années, sans avoir lassé ses auditeurs.*

*C'est le plus franchement original et le plus abondant des causeurs: il se prépare, mais ne se répète guère. Il présente des thèses soigneusement élaborées, mais il n'use pas de réminiscences. Il est chaleureux, mais il ne débite*



*pas de tirades factices. Sa première conférence fit sensation.*

*Etudiant en droit, — il s'est fait recevoir avocat et ne paraît pas avoir plaidé — il vécut solitaire, plongé dans l'étude. Il prépara de longue main, un travail sur les « Classiques et les Romantiques » où il devança la réaction, de plus tard, en faveur des auteurs classiques.*

*Depuis, ses conférences se sont succédées, toujours solides, souvent brillantes. Il a le grand mérite de les publier au fur et à mesure qu'il les prononce.*

*De ses nombreux discours, discours patriotiques, discours de circonstances, discours politiques, je n'en connais aucun de ceux que j'ai lus ou entendus, qui soit banal. M. Chapais a le talent de se renouveler. Deux éléments leur communiquent une belle originalité: la science et l'enthousiasme. Ces qualités se retrouvent dans tout ce qu'il écrit, aussi bien dans son histoire du Canada que dans l'étude sur Louis Veillot.*

*C'est un enthousiaste candide.*

*Cette vivacité se traduit et dans le style et dans le débit. Celui-ci est plein de chaleur; son geste noble, expressif. M. Chapais est trop distingué, trop académicien, pour imiter, du bras ou de la main, le roulis d'un navire, le va-et-vient d'un piston à vapeur ou pour arrondir la croupe d'un éléphant. Sa voix, un peu rauque, devenue plus sourde avec l'âge, le trahit quelquefois. Il n'est pas donné à tous de posséder l'organe harmonieux de Chapleau ou le timbre claironnant de Bourassa.*

\* \* \*

*Journaliste de longues années durant, il a été un polémiste redoutable, bien que d'une impeccable courtoisie.*

*Il a combattu visière levée, véhément à ses heures. Les anciens se souviennent de ses ripostes à « Cyprien ». Il eut le beau rôle. Fréchette exagérât et ses boutades rappelaient trop celles de « Joe Violon ». Tels articles, en réponse aux attaques venues d'Ontario, restent des modèles. On a dit que son travail sur « Le Serment du Roi » avait été ce qu'il y eut de plus fort dans l'Empire britannique. Ce témoignage a d'autant plus de valeur qu'il venait d'Angleterre. Sur les questions religieuses contemporaines, je ne vois pas que l'on puisse lui opposer de rival; il est compétent et quelques publicistes français l'ont appris à leurs dépens.*

\* \* \*

*Son plus grand mérite, me paraît celui d'historien. « Talon », « Montcalm », l'histoire du Canada sous le régime anglais jusqu'à l'Union, sont des oeuvres magistrales. Quel artiste quand il brosse le tableau d'une époque ou dessine un caractère! Quelle aisance dans le fouillis des documents et quelle vie!*

*Ce n'est pas que l'on ne puisse faire des réserves sur le fond.*

*Peut-être, au gré de plusieurs, est-il trop « anglais » ?*

*Peut-être, parle-t-il de l'Angleterre avec une mentalité européenne? Est-ce un reproche? un éloge? je ne sais.*

*Il est possible qu'il soit à son insu un allié des « impérialistes ». En tout cas, il ne s'est jamais privé de se proclamer « conservateur ». Qui sait, s'il ne l'a pas été un peu plus qu'il ne siérait à une si belle intelligence ? Au reste, rares sont ceux qui pourraient lui jeter la première pierre.*

Puis, son attitude s'explique si facilement. Il est né conservateur. Son père fut un ministre conservateur et mena les fameuses luttes électorales contre Letellier dans Kamouraska. Ce sont des souvenirs d'enfance qu'on n'oublie jamais.

Il fit ses études au temps où le «bleu» était une sainte couleur ! D'autres liens l'ont rattaché plus étroitement aux siens. Bref, quand le parti conservateur sombra, M. Chapais resta fidèle à l'ombre de son parti évanoui. Comme les légitimistes de France, il continue de servir les princes qui sont morts.

\* \* \*

N'empêche que sa haute personnalité domine le Conseil législatif de Québec: il y reste le premier par le talent et la dignité; il y règne par son noble ascendant. C'est à lui qu'est réservée la parole de l'heure.

Au Sénat, on a déjà dit de lui qu'il était « a strong man » et c'est vrai. Ne serait-ce que par son discours sur le divorce, il s'est placé au premier plan.

Sa nomination de sénateur nous honore. On lui offrit le poste envié, en faisant des conditions. Il refusa. Il croyait que c'était fini. Une seconde fois, on revint à la charge, cette fois, sans conditions.

Il accepta.

\* \* \*

---

## UN ESSAYISTE

M. OLIVIER MAURALT

M. Olivier Maurault donne un précieux exemple de travail intellectuel. Il faut l'en féliciter; et d'autant plus que ce n'est peut-être pas là le faible de nos compatriotes, pris en général. Les Canadiens ont l'intelligence vive et ouverte, primesautière même, facile. Mais leur indolence à l'égard des choses de l'esprit est remarquable. Ils ont du temps pour tout, si ce n'est pour lire et pour étudier. Ils trouvent le moyen de consacrer des heures à écouter des histoires et à en raconter, à s'amuser ensemble. Ils sont le peuple le plus sociable du monde. Jules César, s'il revenait sur la terre, constaterait bien vite que le goût des Gaulois pour la parole fleurit à merveille chez leurs lointains descendants. S'ils sont friands de causerie, ils semblent hésiter à s'isoler en compagnie d'un beau livre. L'étudiant, une fois terminé son cours classique, revient-il, pour les savourer longuement, aux grands auteurs dont il n'a lu que des bribes? L'homme de profession, après les heures de bureau, ou de labour officiel, n'aime-t-il mieux causer interminablement, et fumer sa pipe, que de se renseigner un peu sur le mouvement de la pensée contemporaine? Ils ignorent vraisemblablement quel repos c'est, pour l'esprit, de s'évader dans les idées générales. Du temps que mon ami Alfred de Celles donnait des chroniques régulières à *La Presse*, je me rappelle y avoir lu ceci: « La province de Québec souffre d'un excès de cérébralité. » Est-ce que de Celles a voulu rire? —

Je loue M. Maurault de rompre pour sa part avec ces traditions béotiennes. Il est si navrant de voir régner l'incuriosité intellectuelle, là où l'on pourrait s'attendre à rencontrer des esprits en éveil, avides d'avoir des clarités de tout. Il a pourtant, lui aussi, ses devoirs professionnels, les plus hauts, les plus délicats, les plus absorbants. Prêtre, il exerce son ministère dans l'une des plus grandes et des plus difficiles paroisses de Montréal. Sans rien négliger des multiples occupations attachées à son état, il déploie, en marge de ses spéciales occupations, une activité qui s'étend à tous les domaines de la pensée. On le voit attentif à toutes les formes de notre vie spirituelle. Aucune des tendances, ou des manifestations, de la littérature et des arts, ne lui échappe. Il ne veut rester étranger à aucun essai, ni à aucun effort en ce sens. Architecture, sculpture, peinture, musique, poésie, critique littéraire, archéologie, histoire, questions sociales, urbanisme, il s'intéresse à tout et dit son mot sur tout. Un talent s'annonce? Il le signale. Un mouvement se dessine, en quelque genre que ce soit? Il est là pour l'accueillir, l'aider, le diriger. Le nouveau l'attire: rien ne paraît chez nous, ou à propos de nous, qu'il n'en prenne tout de suite connaissance, n'en devienne averti. Les entreprises hasardeuses ne sont pas pour lui déplaire. Ainsi, l'école du *Nigog* a reçu son encouragement. Est-il entré dans l'*Arche*? Je n'en sais rien, mais je parierais qu'on lui en a fait l'invitation. Car l'on aime, dans le monde des jeunes artistes, cet abbé si ouvert à tout ce qui cherche à s'affranchir du poncif. Et comme il tourne aussi vers le passé un regard inquisiteur et sympathique! Les vieilles choses lui semblent pleines de grâces. Apprend-il qu'il y a, non loin, au bord d'une rivière, pittoresque comme son nom, un manoir, ombragé de

grands arbres, tout fleuri de souvenirs, charmant de style? Il s'y rend, le visite, l'interroge, en rapporte une description exacte, émue, accompagnée d'un dessin complétant l'évocation. Il déplore l'incurie dont sont l'objet les monuments anciens. Les rares débris du vieux temps, il voudrait qu'on les épargnât; il nous en rend l'image familière. S'il n'en dépendait que de lui, ces témoins des âges révolus seraient assurés de la pérennité. La pioche du démolisseur ne s'y attaquerait jamais. Il a certainement réussi à répandre un état d'esprit favorable aux choses menacées par le temps, et, ce qui est plus grave, par le vandalisme des hommes. L'on n'est plus si indifférent à la grande pitié des quelques demeures archaïques qui nous restent. Merci à celui qui ne perd pas une occasion de plaider leur cause. Je lui pardonne le titre d'un de ses articles: *Les Maladies des Maisons*, à raison du sentiment qui l'inspire.

Si M. Maurault savoure les vieilles pierres, il se plonge également avec délices dans les Archives poudreuses. Sulpicien, il est tout naturel qu'il se plaise à étudier le passé de la Compagnie. Comme ces messieurs furent, dans les origines et jusqu'à nos jours, intimement mêlés à notre vie sociale et religieuse, spécialement dans la région de Montréal, remuer leurs cendres, c'est toucher à tout un côté de notre vie primitive. Saint Sulpice, au reste, a de riches archives, bien tentantes. Et l'on comprend que M. Maurault soit allé leur arracher quelques-uns de leurs secrets. Des faits inconnus ont été ainsi exhumés par ses soins. Des figures pâlies, oubliées, ont été tirées des limbes où elles s'envelissaient de plus en plus: — celle de M. Dollier de Casson, prêtre insigne doublé d'un ingénieur hardi, celle de M. Curatteau, homme pas toujours commode, mais grand coeur, apôtre

de l'éducation, humaniste dévot, qui avait une bibliothèque assez belle pour l'époque et le milieu, composée avec éclectisme, car elle comprenait même du Voltaire. La piété de l'auteur s'étend à d'autres personnages récemment disparus ; elle s'efforce de consoler leur ombre plaintive en lui distribuant des palmes et des couronnes que les contemporains leur avaient trop ménagées : un Napoléon Bourassa, donné comme le père des arts chez nous ; un Charles Gill, peintre et poète, meilleur poète que peintre, qui avait un visage à la Musset, un Musset plus robuste, plus énergique, plus viril. Ces morts, M. Maurault en présente la défense et l'illustration ; il les enroule dans un linceul de pourpre, après les avoir imprégnés d'aromates.

L'auteur a donc abordé un grand nombre de sujets, entre lesquels seul le vulgaire verrait opposition. Il y a une sphère de l'esprit où se concilient les contrastes, les apparentes contradictions des thèmes. Et comme la théologie enseigne qu'il y a connexion entre les vertus, ainsi entre les idées. Les diverses catégories de l'art s'accordent dans une unité supérieure. Cultiver de douces manies d'antiquaire n'empêche pas d'être tout-à-fait de son temps. L'on peut-être à la fois ivre du passé, et très-épris, très-informé du présent, en deviner même les aspirations, le dépasser. La vie actuelle d'un peuple ou d'une cité, l'on l'aime sans doute et d'autant plus qu'on en a sondé les racines lointaines, qu'on l'a observée dans son berceau.

J'ai sous les yeux la liste des articles semés par M. Maurault dans revues et journaux : elle va presque à la centaine. C'est un chiffre, pour un écrivain entré dans la carrière il y a encore peu d'années. Et je ne parle pas de plus amples travaux monographiques : *le Collège*

de Montréal, l'Eglise Saint-Jacques, Saint François d'Assise. Je m'en tiens pour aujourd'hui à l'essayiste, au curieux de tout.

Le mot *essai* doit être pris ici dans son strict sens étymologique. Quand on l'applique aux ouvrages de l'esprit, ce vocable signifie naturellement quelque chose qui n'est pas définitif. Montaigne, entre tous, l'a rendu célèbre. Et il y a tant de substance condensée dans son livre, que le titre d'*Essais* semble bien modeste pour désigner une matière si rare et si haute. Le vieil auteur s'en est contenté pourtant. Et qui sait? Quand il disait : « *Je veois encores du païs au delà* », ne rêvait-il pas de donner un autre tour plus savant, un cachet plus éternel à sa pensée? Peut-être que la forme, exquise certes, sous laquelle il nous l'a livrée, lui semblait encore si loin de l'idéal entrevu, qu'il a voulu marquer, par l'appellation, combien il lui restait de travail à opérer dessus pour la rendre parfaite?

En soi, le mot *essai* veut donc dire ce qui n'est pas, de tous points, achevé. Et il me paraît convenir admirablement à beaucoup des écrits épars de M. Maurault.

Son esprit s'est posé sur de nombreux sujets. Or, une culture extensive produit des fruits qui ne peuvent être tous d'une pleine densité. Une vaste information s'accompagne ordinairement de vues superficielles. Qui veut dire son mot sur tout, risque de ne pouvoir donner à chacun la profondeur désirable. Il arrivera que la pensée semblera, ici ou là, insuffisamment réfléchie. Elle gardera, à l'occasion, un caractère léger, et, en quelque sorte, enlevé. Car le cerveau a ses limitations. Si l'on assigne à sa curiosité l'universalité des choses, comment sera-t-il possible de les étreindre toutes fermement et de les dominer? Plusieurs d'entre elles déborderont le



champ de la vision : celle-ci n'en saisira que de vagues contours, des traits fuyants et imprécis. C'est l'impression que m'a laissé l'ensemble des travaux de M. Mauralt. Il y en a d'assez poussés. La plupart ont du charme, de l'agrément. Ce sont des choses intelligemment faites, parfois fort joliment troussées. Je crois cependant qu'il leur manque, en général, d'être plus creusés. L'armature en semble parfois un peu frêle. J'ajoute que cela tient, sans doute, non-seulement à la quantité des sujets traités, mais aussi au fait que l'auteur est en pleine pousse. L'on ne peut demander à l'esprit qui est en voie de maturation, la sagacité et la plénitude de jugement personnel dont est capable une intelligence parvenue au terme de sa formation.

Il semble aussi que l'auteur s'entende mieux à remuer des faits qu'à manier les idées pures. Il a un tour d'esprit positif, pratique, clair, avec une nuance de poésie. Il va droit au but. Il n'a aucune tendance à se jouer dans l'abstraction. Il aime le concret. Il m'apparaît fait pour traiter l'histoire, non l'histoire-considerations, ou discours-préliminaire, mais la multiplicité et l'embrouillamini des actes humains. Il se retrouverait vite dans ce dédale ; il ne serait pas lent à dresser le bilan d'une époque. L'un des plus précieux côtés de ses études, — qu'il s'agisse d'art, de littérature, d'éducation, de monuments, — c'est précisément celui-là, à mon sens, les renseignements exacts qu'elles contiennent, sur la vie des hommes, le passé des oeuvres, les incidents et les accidents, les faits, les dates, les nomenclatures, toute la physionomie variée des existences.

Est-ce à dire que les appréciations artistiques ou littéraires dont elles sont mêlées soient sans mérite ? Elles frappent, au contraire, par leur justesse. M. Mau-

rault a beaucoup de goût. Si ses analyses ne vont pas au fond des oeuvres, jusqu'à l'âme, du moins réussissent-elles à nous en donner une idée nette. Il a le jugement très-sain et très-droit. Bien belle qualité. Il ne pourrait verser dans l'étroitesse où donnent de nos soi-disant critiques ou historiens des lettres. Il n'est pas atteint de myopie chronique. Il n'est pas le moins du monde porté à l'ostracisme sot. Ce n'est pas par ce qu'on s'appellera un tel ou un tel, qu'avant tout examen d'une oeuvre, il prononcera condamnation préalable et sans appel.

Il n'exclut personne de ses enquêtes, menées largement et avec sympathie. Il ne s'imagine pas que notre littérature actuelle se borne à deux ou trois noms, toujours les mêmes, dont un professeur d'Université. Sa manière n'a rien de mécanique ni de statique. Elle ne procède pas par dépouillement de fiches, en dehors desquelles il n'y a plus rien. Elle a de l'imprévu, de l'allant, une grande probité. Ses critiques littéraires visent plutôt à être des recensions.<sup>1</sup> Il s'y glisse des aperçus ingénieux, une note personnelle souvent très-fine, et qui ne s'apprend pas dans les manuels. Il se forme un jugement empreint d'originalité, et il l'exprime avec simplicité et franchise.

<sup>1</sup> Renoir disait de la littérature qu'elle est « l'ennemie-née de la peinture ». C'est à peine exagéré. M. Maurault comprendra tout le sens de cette sorte d'axiome d'atelier. Tout critique d'art qui ne s'est spécialisé peut facilement se méprendre sur la valeur et la technique d'un tableau. Jean Guiffrey, directeur du Louvre, se moquait bien joliment, devant moi, de Maurice Barrès, à propos de son *Greco*. « Des phrases, des stances, une parade de son *moi*. Et tout cela est littérature... » Il y a danger réel à traiter de peinture si l'on n'est pas soi-même très-calé dans cette branche. Un mot d'un initié vaut toutes les descriptions.

Je ne lui reprocherai pas sa bienveillance. Elle lui est si naturelle. Il a la pensée fraîche et joyeuse. Cela ne l'empêche pas de voir les ombres d'une oeuvre. Mais il préfère l'envisager sous ses aspects de beauté. Don charmant, et qui fait que ses appréciations sont douces, pleines de soleil et de sourires. D'un mot, M. Olivier Maurault est un bel esprit, qui a de l'envol, de l'étoffe. Parce que son oeuvre n'est pas définitive, un jugement sur son compte ne saurait l'être non plus. Je sais toutefois que l'avenir ne démentira pas les grandes espérances que son talent laisse concevoir.

Henri D'ARLES

Lauréat de l'Académie Française

### UN TIMBRE-CACHET BILINGUE.

Nous avons sous les yeux — hommage de l'auteur — un joli timbre-cachet à la fois parlant et symbolique : « Pourquoi pas un timbre bilingue au Canada bilingue, in bilingual Canada, why not a bilingual postage stamp? » Tout ce lettrage disposé d'une façon expressive est encadré de la fleur de lis, de la rose, du trèfle, du chardon et de la feuille d'érable, éléments des nouvelles armoiries du Dominion.

C'est un précieux moyen pour propager dans tous les milieux, anglais et français, l'idée d'un timbre-poste bilingue.

Notons, au passage, que les règlements de la Poste interdisent l'usage des timbres de fantaisie ou de propagande au recto de l'enveloppe.

Ces timbres se vendent (seulement sur réception d'une commande accompagnée de son plein montant) : le cent, 15 sous ; le mille, \$1.25 ; les dix mille, \$10.00 ; remise par bon de poste, mandat ou chèque (strictement payable au pair à Québec). A *La Lampe Antique*, 16, rue Laval, Québec.

## LE FOYER ET L'ART

A une époque où la politique se chargeait de toutes les apothéoses, Edmond de Nevers écrivit ces lignes : « Quand je songe au passé de notre peuple, il me semble que j'entends frémir au fond de l'âme canadienne, toute une fermentation mystérieuse et je me dis qu'un monde latent de poésie, d'art, de grandeur intellectuelle, de noblesse morale est là qui demande à prendre un libre essor, qui aspire au soleil et à la vie. » Trente ans n'ont pas démenti ces aspirations. Notre génération est même capable d'apprécier le mérite d'un écrivain à la fécondité de sa doctrine. Elle vient d'accorder à Gérin-Lajoie sa récompense de gloire et à la vieille maison paternelle sa consécration du souvenir. Sur les idées primordiales, l'unanimité s'opère et rapproche les hommes de bonne volonté. Voici l'heure d'affirmer par nos activités artistiques notre personnalité française. Ce labour réclame des intelligences généreuses. Au foyer de les préparer.

Là, s'ouvre à la vie l'âme impressionnable qui gardera indélébile l'empreinte des premières images. Dès la famille doit commencer son ascension vers plus de vérité comprise, vers plus de bien pratiqué, et aussi, vers plus de beauté sentie. Il ne s'agit pas de comparer l'esthétique à la morale. La gloire d'un foyer demeure la production de sujets intègres. Evidemment. L'idée de beauté — agirait-elle seule — créerait de pitoyables anomalies. Des peuples ont allié au culte du Beau une moralité sociale très inférieure. Même observation chez certains esthètes : un goût raffiné uni à la

recherche des joies grossières. Et cela s'entend. La vie humaine est synthétique, par nature. Agent de déliquescence trop souvent, l'esthétisme peut nuire à l'homme qui veut vivre, penser sainement et agir efficacement. Mais il reste que le foyer doit initier au culte et à l'admiration du Beau. Que son ambiance éveille en l'âme jeune le sentiment esthétique qui existe en chacune. L'habitude de sentir en beauté fera comprendre qu'il y a mieux que de l'utile ici-bas; qu'au-dessus de l'action domine la pensée; que, dans l'équipe des artisans, le travailleur intellectuel remplit la plus noble fonction.

Pour l'école déterministe, tâche aisée que cette formation. Selon Durkheim, par exemple, le climat, le sol, le milieu, le genre d'occupation altèrent d'eux-mêmes les virtualités individuelles. Une mécanique à l'engrenage fatal capte et utilise les talents selon les besoins de la collectivité. Des habitudes se contractent. L'instinct aidant, des aptitudes se dévoilent que l'hérédité fixe et transmet. Les faits contredisent cette théorie. L'histoire atteste que tout renouveau proclame l'impulsion des volontés et décèle l'influence d'un groupe assez fort pour amoindrir la passivité que le déterminisme attribue à des forces inéluctables.

Mais de quelles façons le foyer peut-il aider au choix d'une carrière artistique ou du moins inculquer l'habitude de l'admiration pour l'art? Comment recrutera-t-il aux carrières artistiques plus d'élus et, à ceux-ci, plus d'amis sympathiques? Quels moyens utiliser? Quelles idées entretenir?

N'insistons pas sur l'hostilité des braves gens qui, par ignorance, considèrent l'art comme une étape vers la perdition éternelle. Quelques tendances accidentelles leur font oublier l'essentielle destination. Des chérubins en pyjamas leur conviendraient. Et *La Madeleine* de Henner n'entre jamais où toujours l'on accueille le catalogue de la corsetière à la mode.

Trop de familles cossues ou de condition libérale affichent de l'indifférentisme pour l'art. Le défilé d'un cirque et la soirée de boxe les intéressent plus qu'une exposition artistique. Exhiber des automobiles vertigineux, des caniches savants, des chats polis, cela se comprend. Des peintures, des sculptures... allons donc ! Ne suffit-il pas d'encadrer des gravures de magazine de cinéma et de clouer au mur le calendrier de l'épicier du coin ? La tablette de la cheminée, on l'alourdit de plâtres ridicules. La fréquence de sa vignette dans les quotidiens révèle la classe dirigeante et la fortune indique le degré de l'échelle sociale. Le gaspillage des pièces d'or rythme l'existence vaine des ventres dorés.

Pourtant, l'art et l'artiste méritent plus juste appréciation. Toute l'importance des fonctions sociales ne réside pas dans leur valeur de rendement en espèces sonnantes. L'artiste est un producteur. Il ne fait pas fortune ? — Soit. Mais la solde du fantassin équivaut-elle au service qu'il rend à son pays ? Il est des sacrifices qui fécondent. Ce qui féconde, c'est la recherche désintéressée d'un bien dépassant l'individu. S'il faut à la société, avant tout, un horizon de grandeur et de beauté, l'homme qui, dans l'oubli des biens matériels, se consacre au labeur d'élargir cet horizon n'est pas un serviteur inutile. Sa valeur est rehaussée par la durabilité et la bienfaisance de son oeuvre. La délectation

qu'elle procure fait aimer et croire. Elle épanouit l'âme où peuvent alors croître toutes les générosités. Aux périodes d'effervescence intellectuelle, équilibrée et saine, n'ont-elles pas succédé des ères de progrès? Bien plus, la pensée fixée dans les monuments illumine encore les vestiges des civilisations disparues. L'art donne aux utilités les charmes qui en augmentent la valeur et la vie nationale en reçoit son expression posthume. En soi, le mot de Durham est profondément vrai. La littérature et les arts participent à l'âme d'une nation. Quelles que soient sa richesse, l'extension de son territoire, son importance numérique, cette nation ne vit pleinement que si les oeuvres de l'esprit la manifestent. Ceux qui veulent nous doter de ces grandes oeuvres n'ont pas droit à l'oubli. Substituons, à l'élegie sur nos lenteurs, l'ode qui chantera les héros de la pensée. C'est qu'il faut de l'héroïsme pour braver l'épaisse forêt de l'indifférence où s'embusquent et la raillerie et le dédain.

Notre degré de civilisation devrait nous inciter à plus de justice. L'insouciance, il faut qu'elle cesse, grâce au foyer. Pour cette besogne, la famille ne doit pas compter exclusivement sur la maison d'éducation. L'école primaire, trop utilitaire, n'y peut guère songer. D'ailleurs, sans l'appui du foyer qu'elle prolonge, sa tâche est compromise par le tout-puissant esprit de quartier. Le bachelier même, pour que persévèrent ses habitudes de vie intellectuelle prises au collège, ne doit pas avoir à fuir la vie sous l'oeil des barbares. Que le foyer ne contrarie point son enthousiasme, mais soutienne son idéal. La famille peut ainsi façonner un public dont l'âme soit assez libérale et le sentiment assez sain, pour que, le trouvant à leur hauteur, plus d'artistes travaillent pour lui. S'il n'est pas tourné vers les

horizons où peuvent apparaître les beautés renouvelées, les intelligences les mieux douées et les talents les plus authentiques échoueront dans la réalisation des oeuvres, isolés dans la singularité même de leur effort. Le génie individuel et un public suffisamment éclairé conditionnent toute floraison heureuse des lettres et des arts. Que le public manque, dommage considérable ! L'art est muet. L'inspiration erre du tarabiscotage à la simplicité outrée. L'artiste, sans contact humain, s'aigrit, satisfait dans la mesure où il étonne. C'est préparer une élite de second plan qui importe. Plus nombreuse et plus avertie, elle amplifiera l'influence des personnalités de premier ordre.

Convenons d'abord que le meilleur moyen de violenter la liberté naissante et de méconnaître le droit de l'enfant à suivre son talent consiste à ridiculiser l'état où il aspire à servir. Cette méthode grossit le total des énergies inemployées. On ne saurait assez déplorer la vie tracassière, voire injuste, que des parents font à tel de leurs fils qui, se sentant une âme d'artiste, ne veut étudier le droit. Nul sentiment, mieux que l'admiration pour l'art et la carrière artistique, ne prépare à l'éveil du sens esthétique. Dans une atmosphère sympathique où brille l'amour du Beau, l'âme, n'ayant pas à voiler son idéal, se développe toute entière.

\* \* \*

Si les idées et les opinions du foyer influent sur le goût de l'art, d'autres facteurs existent qu'il convient d'utiliser. Tout en rejetant le déterminisme collectif, il faut admettre « qu'il est en nous des pages écrites par les autres ». Admiration, sympathie, générosité, voilà des sentiments qui inclineront à des actes les idées cor-



respondantes. Mentionnons, parmi les facteurs à l'influence indéniable, le cadre local, le travail et l'élément moral produit par la doctrine et l'ensemble des aspirations actuelles.

Le cadre local. La maison!... Ce terme évoque la vieille demeure, à large toit flanqué de solides cheminées, qui offrait un symbole. Jadis, on construisait en prenant pour collaborateur le climat caractérisé, chez nous, par l'hiver. Ces maisons typiques, que le progrès raréfie, il faut en admirer les survivantes, isolées dans la plaine blanche alors que la neige s'accroche à ses pierres et saupoudre ses lucarnes pensives. Mais les temps sont changés.

Bien des sensibilités gardent longtemps rancune au cadre local parce que la vie leur y est apparue sans les enjolivements que le goût peut ajouter aux intérieurs les plus humbles. La splendeur de l'ordre harmonise le développement de toutes les facultés. Les leçons de goût apprises au foyer ne s'oublient pas vite. Les biographes mettent en lumière les influences du milieu matériel sur les âmes adolescentes. Le goût doit donner aux objets familiers une âme et un langage. Il y a ici une question d'insensible mais durable éducation esthétique. Cela fait une *âme* que de vivre où règnent l'intimité, l'harmonie, la simplicité. Insignifiants ou de mauvais goût, nos intérieurs, où les pièces ressemblent à des salons de casino, engendrent des âmes superficielles et prétentieuses. On y recherche le confort pour lui-même, ainsi qu'une fin. Cela donne l'idée que la vie est destinée au repos. Les villes et les citadins n'aiment ni les fleurs ni les arbres. Ces arbres dont les feuilles mettent tant de grâce dans leur vol automnal; les fleurs qui, se fanant les soirs mystiques, nous disent la beauté des

êtres qui meurent pour le plaisir d'en charmer d'autres par leurs parfums. Et cependant, il importe que le foyer présente une interprétation optimiste de la vie.

Les plus décisifs sont les exemples vivants. Que le foyer donne donc la leçon du travail. Or, il appert que la tendance est de favoriser le moindre effort. L'aisance dispense les enfants de leur aide et la jeunesse a d'interminables loisirs pour le sport et la digestion. La volonté s'anémie et la mollesse réalise l'exploit du *Lièvre et de la tortue*. Le travail, mais, sans sa pratique, en vain estimerait-on l'art et les carrières artistiques. Ne peut-on appliquer au monde intellectuel ce que Ruskin affirme du monde matériel? « On découvre de plus en plus, écrit le philosophe anglais, que les vraies veines de la richesse sont de pourpre; qu'elles ne sont pas dans le roc mais dans la chair; peut-être même que l'apogée finale, le dernier terme de la richesse est dans la production la plus grande possible de ces créatures au souffle puissant à l'oeil clair et au coeur joyeux. » Il est certain que notre force défensive contre l'amoindrissement, la domination ou l'absorption repose dans l'affirmation franche de notre personnalité. S'il est une sphère où notre race devrait s'imposer, sans trop attendre que la richesse vienne dorer nos existences, c'est le domaine intellectuel et artistique.

Au goût du travail et au cadre local se surajoute un élément moral qui conditionne la marche d'une société à un moment précis de son existence: c'est la doctrine de l'élite et l'ensemble des aspirations. Si personne n'élude l'influence du langage habituel, des attitudes et des idées des parents, qui échappe à la philosophie de la vie? Il est évident que nous assistons à un réveil. Des âmes s'émanent de l'abstention par peur d'échouer. Fécon-

des et rénovatrices, des oeuvres rétablissent la hiérarchie des tâches actuelles. Par son âme, par son intelligence, on veut vivre. Des inquiétudes nouvelles présagent de grandes heures. Voilà qui prohibe l'impatience dans l'attente. Qu'importe si certaines entreprises exigent pour bases les innombrables sacrifices des périodes préparatoires! Il suffit, pour que l'idéal de la vie ne se fausse point, qu'un effort sincère à l'appel des chefs donne suite et que l'invite à plus de vie française émeuve les volontés.

La mésestime de l'art et l'indifférence pour les carrières artistiques supposent des idées antisociales, car elles s'inspirent de l'égoïsme qui achemine à l'arrivisme effréné ou à l'individualisme jouisseur. A ces maux, que le foyer, qui prépare et parachève l'oeuvre de l'éducation, oppose le remède de son ambiance régénératrice et l'appui de sa générosité pour ceux qui suivent « la voie royale de la vie selon l'esprit ».

HERMAS BASTIEN.

#### UNE ETUDE DE M. L'ABBE ELIE-J. AUCLAIR.

La Société Royale vient de distribuer quelques plaquettes, qui sont des études présentées à sa session de mai dernier. L'une d'elles, intitulée: « Le troisième centenaire de Monseigneur de Laval en France », est un travail de M. l'abbé Elie Auclair. L'auteur, après avoir traité, deux ans plus tôt, de « La paroisse canadienne jugée par un évêque de France (Mgr Landrieux) », voulut parler du véritable fondateur de la paroisse canadienne.

Il le fit avec la vie et l'intérêt qu'il met à traiter les sujets qu'il aborde. Nous en recommandons la lecture à nos lecteurs. Il est bon de connaître les détails de cette « touchante manifestation d'amitié franco-canadienne », ainsi qu'a voulu appeler les fêtes de Montigny-sur-Avre, le R. P. Yves de la Brière.

## LA SEMAINE DES ÉCRIVAINS CATHOLIQUES DE FRANCE

---

Ce fut une belle semaine, une semaine dont chaque jour apporta un faisceau de lumières sur des problèmes angoissants. Le matin et le soir, dans la salle de L'Institut catholique, rue de Vaugirard, se réunissaient poètes, critiques, romanciers, historiens, sociologues, journalistes et amis des lettres. Les séances du matin réservées aux spécialistes groupaient une cinquantaine d'auditeurs attentifs et intéressés; celles du soir voyaient le chiffre quadruplé. Et c'était un imposant défilé de personnages connus, un rapprochement fraternel entre les aînés qui apportaient leur féconde expérience, et les plus jeunes dont l'âme généreuse est prête à tous les dévouements, à toutes les tâches. Il y a là des académiciens fort connus chez nous: Bazin, Bourget, Goyau, Mgr Baudrillard, Bordeaux, Lavedan, etc. Ici, c'est Henri Massis qui prendra une part active dans la discussion, et qui cause, en ce moment, avec Gaétan Bernoville, Maurice Vausard et Victor Bucaille. Voici Jean Guiraud, Armand Praviel, Louis Latzarus, André Thérive, Maurice Brilant, Paul Cazin, Henri Ghéon, Pierre L'Ermite, l'abbé Calvet, le Père de Grandmaison, le Père du Passage et le si distingué Mgr Batiffol. Combien d'autres encore qui occupent un beau rang dans l'histoire du renouveau catholique français: sénateurs, députés, prêtres, hommes de lettres. Les journalistes de Paris fraternisent avec ceux de Belgique, d'Italie, de Hollande, de Pologne et de Lithuanie... Quelle joie pour le *Provincial* qu'est le jeune Canaden récemment arrivé à Paris, d'entendre, de

voir, de saluer ceux qui sont l'élite intellectuelle catholique!

Le sujet à l'étude en est un de tout premier ordre et de suprême importance : « Le journalisme et la France d'aujourd'hui. » Il est clair que l'on a traité le sujet par rapport à la France. Toutefois, certains principes généraux discutés aux diverses séances pourraient recevoir chez nous une très utile application. Les Canadiens français catholiques y gagneront sûrement à suivre de près les faits et gestes de leurs « cousins » de France.

\* \* \*

Le journalisme est devenu, par suite des circonstances, une arme formidable, indispensable à qui veut lutter, utile pour le bien, dangereuse entre des mains inhabiles, entre les mains de ceux qui rêvent haine, révolte et destruction.

En France, il occupe une place des plus importantes. Les luttes intestines qui, depuis la Révolution, ont jeté les unes contre les autres les diverses classes de la société française, donnent au problème un aspect particulier. Elles ont, par contre-coup, divisé la population en deux groupes : la Franc-Maçonnerie et les catholiques, ces derniers eux-mêmes n'étant pas unis. La presse anticatholique a joué, depuis longtemps, un rôle dont les tristes effets se font sentir aujourd'hui. Qui dira sa part de responsabilité dans les luttes dont le dernier quart de siècle a été le témoin ?

Les catholiques de France qui croyaient terminée l'ère de la persécution religieuse, se révoltent maintenant sous le coup de fouet. L'élite intellectuelle catholique, peut-être la plus brillante qui soit à l'heure pré-

sente, veut ramener au bien la foule que les fausses doctrines menacent de corrompre irrémédiablement. Que faire? Il est une arme dont se servent les ennemis avec beaucoup plus de force et d'entrain: le journal. Répondant aux préoccupations du jour, les écrivains ont donc étudié le journalisme sous ses divers aspects. Et maintenant, il reste à dégager de cet ensemble de rapports, de conférences et de discussions, les traits essentiels de ce qui fut la quatrième semaine des Ecrivains catholiques.

Comme l'a justement souligné le rapporteur de la Semaine, M. Gaétan Bernoville, un problème paraît dépasser tous les autres et s'imposer, à la fin de ces utiles travaux en commun: « Comment concilier les exigences de la morale avec la technique du métier? » Que ce soit dans le journal de Paris ou dans la presse régionale, qu'il s'agisse de critique dramatique, artistique, littéraire, ou du roman-feuilleton, le choc se produit entre les principes opposés. Que d'obstacles à surmonter! Quelle concurrence formidable à vaincre! Et c'est ici qu'apparaît dans toute sa grandeur le rôle du journaliste catholique: informer, éclairer, instruire, ne jamais trahir les droits de l'intelligence, ni ceux de la foi. Ce rôle suppose des qualités peu ordinaires que M. Trogan, directeur du Correspondant, définira à la séance de clôture. Il faut au journaliste et écrivain catholique « de la loyauté, de la probité et de la charité ». L'ensemble de ces caractères essentiels lui permettra de bien jouer son rôle.

S'agit-il de pièces de théâtre, que l'on fasse preuve d'énergie et d'autorité. « En général, disait Armand Praviel, les journalistes catholiques ne se rendent pas compte des droits de la presse », et, abordant la moralité

du théâtre, il ajoutait : « Dans tout le théâtre contemporain, il n'y a pas une pièce pour les familles. » On devrait donc proscrire la critique théâtrale payée, les communiqués, surtout ceux qui sont faits avant toute représentation.

La même prudence s'impose pour les autres genres de critique et pour les romans-feuilletons implantés dans le journalisme. L'abbé Calvet l'a bien dit, soulignant la vulgarité d'un très grand nombre de romans-feuilletons : « L'on a faussé l'imagination populaire. » Et il est avéré que le tirage des journaux français baisse quand les feuilletons ne sont pas romanesques !

Les difficultés réapparaissent quand on passe à la chronique religieuse, à la nouvelle, au fait-divers. Ici encore la part est double : celle du journaliste, celle du lecteur. L'on déplore le faux attendrissement des journaux sur les criminels et les voyous. Ne vaut-il pas mieux « servir l'ordre avec la cause des victimes ? »

L'on déplore aussi la mentalité du lecteur. « Rien de plus difficile à contenter qu'un public catholique, » ferait-on remarquer. Et l'autre public, la masse qui n'est pas encore sur le chemin du retour ? Elle va satisfaire chaque jour sa soif de nouvelles et de sensation dans les grandes feuilles, genre « Petit Parisien », dont le tirage quotidien atteint les seize cent mille copies.

A côté de cette presse dite d'information, il y a la presse sectaire. Elle compte en province, approximativement 10 grands quotidiens et 22 journaux de moindre importance. Toujours pour la province français, on compte 6 ou 7 grands et 16 plus petits journaux neutres, mais sympathiques, en général, à côté de 6 grands quotidiens et de 15 autres organes franchement catholiques. Qui pourrait donc nier l'importance de cette presse

régionale? Et combien est triste l'aveu des catholiques: « Nous ne sommes pas assez forts. » Aussi faut-il réagir, encourager les journaux catholiques insuffisamment répandus. L'on a cité le cas d'une marchande de journaux dans un quartier de Paris fort peuplé. Elle vend chaque jour 250 « Petit Parisien », 200 « Quotidien », etc... et quelques numéros à peine des journaux catholiques.

Comment concrétiser l'effort des bons? Comment donner à la chronique religieuse sa juste place dans la presse, surtout celle de Paris? La création d'un grand journal catholique, dit d'information, s'impose aujourd'hui plus que jamais. Il faudrait aussi grouper les journaux de province et former à Paris un syndicat d'information pour les petits journaux régionaux. La France catholique demande à l'heure présente des dévouements et des efforts que ses enfants ne sauraient lui refuser. Pour mener à bien la bataille, « il faut un journalisme français profondément national et d'inspiration chrétienne. »<sup>1</sup>

Mais les journalistes français catholiques devront — et c'est un point sur lequel l'on n'insista pas assez, semble-t-il — chercher de l'aide et de l'encouragement auprès de leurs confrères catholiques des autres pays. Sous la présidence de Mgr Baudrillart, M. Russo, journaliste italien, parla de la presse étrangère et du rôle joué par les catholiques dans leurs patries respectives. Sous ce rapport, il convient d'applaudir le splendide travail de la presse catholique hollandaise. En Hollande, deux millions de catholiques ont pour défendre leurs intérêts, 26 grands quotidiens.

<sup>1</sup> Gaétan Bernoville.



« Et le journal canadien-français? » demandera-t-on. D'après M. Russo, il y a « la Presse » de Montréal... et c'est tout ou presque...<sup>2</sup> Les paroles prononcées au début de la séance par Mgr Baudrillart n'en ont pris que plus de sens profond. « Nous sommes d'une indifférence presque scandaleuse pour ce qui se passe à l'étranger », avait dit l'éminent académicien, signalant certains faits typiques pour appuyer son affirmation.

Que reste-t-il de tous ces discours, de tous ces exposés? Qu'en sortira-t-il surtout? Nous n'en pouvons attendre que d'excellents résultats. « La Semaine des Ecrivains catholiques, a-t-on écrit, est une institution. » Bénie par le Pape, encouragée par le Cardinal-Archevêque de Paris, c'est une institution nécessaire qu'il faudrait établir bientôt à Québec, comme il va s'en former dans la province française.

Rencontré à la fin d'une séance, René Bazin nous confiait: « Vous voyez dans cette salle, l'élite d'aujourd'hui... Et quelle élite! » Il avait raison. Tous ces hommes savent où ils vont, ce qu'ils veulent. Puissent-ils s'unir davantage, et grouper, pour la lutte qui devient plus âpre que jamais, tous les bons éléments de la terre de France!

Jean BRUCHESI.

<sup>2</sup> La longueur des discours de certaines interventions ne permit malheureusement, à la fin de la séance, qu'une brève mise au point de l'abbé Fortin, de Québec.

## PARLONS MIEUX

Michel Bibaud observe, dans une note de la page 215 de son *Histoire du Canada*, que la version française des documents publics, souvent imprécise, est surchargée d'anglicismes. Il convient d'admettre que depuis 1837 le service des traductions officielles s'est amélioré. Plus compétents, les traducteurs savent l'importance de leur travail. Ils ont formé, à Ottawa, une Association technologique qui fait excellente besogne. Minéralogistes, banquiers, commerçants ne devront plus être obligés de recourir au texte anglais des documents qui les intéressent parce que l'édition française est inexacte et peu sûre.

La langue administrative et parlementaire, dont la presse et la loi utilisent les termes qu'elles propagent par tout le pays, a sur le vocabulaire général une influence profonde. Dans *Les soirées du grammair-club*, Jacques Boulenger et André Thérive consacrent, à ce sujet, un chapitre entier. Ils y dénoncent la pédanterie et la prétention du « style substantif ». A ces défauts du charabia parlementaire, il faut ajouter, chez nous, le métissage du style « noble » et des tournures anglaises. Le législateur préfère le terme prétentieux à l'expression simple, la périphrase prolixie à la locution concise. Il ne dira point, *idée, désirs, contraire à, premier, effets, compter que, ne pas pouvoir, je dois, continuer à examiner, on a critiqué...* mais, *conception, desiderata, en contradiction avec, primordial, répercussions, avoir confiance que, être dans l'impossibilité de, j'ai le devoir de, pénétrer plus avant dans l'examen de, des critiques se sont fait jour...* Ces expressions, en usage dans la langue orale, alourdissent graduellement le langage écrit. Et la langue littéraire même en est éclaboussée.

Voici quelques rectifications faites par le Comité à des expressions de droit administratif et constitutionnel; on lira avec profit les judicieuses remarques de M. Geoffrion.

<i>Au lieu de</i>	<i>Employons:</i>
Conseiller législatif	membre du conseil législatif
Conseiller exécutif	membre du conseil exécutif
Officier en loi de la Couronne	légiste de la Couronne
Le gouverneur en conseil	le cabinet
proviso	réserve
ordre en conseil	arrêté en conseil
juge en chef de la cour d'appel	président de la cour d'appel
item (d'une loi)	article
item (d'un contrat)	clause

### OFFICIER EN LOI DE LA COURONNE

Les écrivains français qui parlent des institutions anglaises traduisent *law officer* par *conseil légal*, *conseiller légal* ou *conseiller juridique*.

La revue *l'Exportateur* appelle *conseil juridique* le corps des avocats qui sont chargés de la conseiller.

On trouve *conseiller juridique du service du contrôle des assurances privées* dans une loi française reproduite dans le recueil des lois de Sirey, 1917, p. 601.

L'appellation *conseiller d'Etat*, qu'on propose, est de nature à induire en erreur. Un Français prendra inévitablement un *conseiller d'Etat* pour un membre du Conseil d'Etat... que nous n'avons pas.

Je préférerais *officier-légiste* ou tout simplement *légiste de la couronne*. Mais l'appellation qui me paraît le mieux correspondre à *law officer of the Crown* est *jurisconsulte officiel*. Elle est un peu pompeuse, il est vrai.

### ORDRE EN CONSEIL

En France, si je ne me trompe, on donne tout simplement le nom de *décrets* aux décisions du gouvernement, sauf lorsqu'on veut préciser qu'il s'agit d'une décision prise sur l'avis conforme des ministres. On dit alors *décret en conseil des ministres*. Cf. Duguit, *Manuel de droit constitutionnel*, passim.

Depuis quelque temps, on se sert chez nous de la locution *arrêté en conseil*. Ne vaudrait-il pas mieux conserver *arrêté*, qui est moins majestueux que *décret*, qui est en train de passer dans notre vocabulaire et qui, après tout, se dit fort bien

des décisions d'une autorité administrative pour assurer l'exécution des lois? En fait, l'exécutif a des pouvoirs moins étendus chez nous qu'en France; il prend des *arrêtés* plutôt qu'il ne rend des *décrets*.

Mais il ne faut pas dire *arrêté ministériel*. En France, l'arrêté ministériel est l'acte d'un ministre, non de l'exécutif.

### CLAUSE

*Clause* dérive du bas-latin *clausa*, employé dans le même sens que *clausula*, qui signifiait article de loi.

Dans l'ancien français, *clause* avait le sens de phrase, sentence. Cf. texte de Montaigne cité par Littré, à l'historique, sous l'article *Clause*.

*Clause* est français au sens de disposition spéciale d'une loi. Cf. dict. Darmetester, art. *Clause*.

*Article*, selon Darmetester, signifie: chacune des dispositions dont l'ensemble forme un statut, un traité, etc.

Les écrivains français emploient généralement le mot *article* en parlant des dispositions d'une loi et réservent le mot *clause* pour les dispositions d'un contrat. On trouve cependant *clause* employé pour article. Cf. Aubry et Rau, *Cours de droit civil*, 5e édition, I, 223, qui emploient *clause* en parlant d'un article de plusieurs alinéas.

\* \* \*

1. Devons-nous continuer à écrire et à dire: *L'Acte de Québec*, *l'Acte de l'Amérique britannique du Nord*?

1. La plupart des philologues opinent qu'il n'y a pas lieu de modifier la première expression. En est-il de même pour l'autre?—« *Amérique britannique du Nord* est ridicule, répond entre autres membres du comité, M. Geoffrion. Dans les Statuts révisés du Canada (1906), on désigne la loi constitutionnelle de 1867 sous le nom de loi de l'Amérique du Nord Britannique (cf. notamment ch. 10, art. 4) et c'est mieux. Je préférerais écrire *britannique avec une minuscule*. » Le terme *loi* est générique. La loi de 1867 est bien spéciale. Elle octroya au peuple canadien les libertés fondamentales de

notre régime fédéral. Pour nous, elle est analogue, dans ses principaux résultats et dans son importance historique, à la *Grande charte d'Angleterre*, de 1215, et à la *Charte constitutionnelle de France* de 1814 révisée en 1830. Pourquoi n'écrivions-nous pas la *Charte de l'Amérique du Nord britannique*?

Hermas BASTIEN.

---

## LES LIVRES

---

### UN OUVRAGE DU P. FONTANEL, s. j. (De la Rente).

La *Rente*, à maintes reprises, a publié des statistiques concernant la richesse de notre pays en forces hydrauliques. Nos lecteurs savent que les chutes d'eau constituent une des principales ressources du Canada. Ils savent également que leur aménagement pour la production de l'énergie est peut-être, de toutes nos industries, celle qui a le plus progressé en ces dernières années. Les résultats obtenus jusqu'ici autorisent les prévisions les plus optimistes. Nous sommes dès à présent fondés à croire qu'avant longtemps nos industriels trouveront au pays toute l'énergie dont ils ont besoin, et qu'ils importent aujourd'hui des Etats-Unis sous forme de combustible.

Le R. P. Pierre Fontanel, s. j., vient de publier à ce sujet, à l'Ecole sociale populaire, une étude que nous désirons signaler à nos lecteurs. Si quelques-uns d'entre eux ont besoin de renseignements précis concernant nos ressources en forces hydrauliques, leur emplacement, leur état de développement, leur mode d'exploitation, les méthodes utilisées pour en mesurer l'énergie potentielle, les usages auxquels l'énergie hydro-électrique est et peut être appliquée, les possibilités de nouveaux aménagements et les avantages qui en résulteraient pour le Canada, nous leur conseillons de se procurer cette étude. En moins de 33 pages, le père Fontanel a groupé une foule de données du plus haut intérêt. Son travail, divisé en trois parties : valeur, usage et avenir des forces hydrauliques, résume toute la question canadienne de l'énergie hydro-électrique. C'est une brochure à lire et à répandre.

Le R. P. Fontanel est d'ailleurs bien connu pour ses travaux scientifiques. L'étude qu'il vient de publier, si elle n'est pas la moins utile, n'est certes pas la plus considérable de son oeuvre. Nous lui devons un fort beau volume, appelé à rendre de précieux services : le traité de minéralogie intitulé : *Minéraux et roches du Canada*. Espérons que cet apôtre doublé d'un savant continuera de nous faire profiter de sa science et de son enseignement.

Figure de philosophe.*JACQUES MARITAIN*

Le célèbre professeur de philosophie de l'Institut Catholique de Paris est né à Paris, le 18 novembre 1882. Retenons que c'est l'époque où le radicalisme triomphant va saturer l'enseignement de la « doctrine laïque ». Son père, avocat, était un catholique de naissance assez peu convaincu pour laisser baptiser son fils, protestant, dans la religion de sa mère, fille de Jules Favre. Jacques fut élevé dans ce protestantisme de la nuance dite libérale qui se réduit à une morale d'immanence pieux.

Son adolescence fut studieuse et malade parce que volontairement surmenée de lectures, de recherches, de réflexions. Le lycée lui réserva une précieuse amitié, celle d'Ernest Psichari, son cadet d'un an par l'âge et les études, mais son frère par l'âme. La même soif d'absolu rapprochait le petit-fils de Jules Favre et le petit-fils de Renan dont les existences devaient restaurer ce à quoi les deux aïeuls avaient indûment touché. Jacques Maritain, à côté des lettres et de la philosophie, cultivait les sciences avec passion. Son initiation scientifique s'accompagnait de la douloureuse constatation, chez ses maîtres, d'une sorte de scepticisme vis-à-vis du réel. Ajoutez à cela l'ignorance complète de tout ce qui a trait à la foi catholique. Il n'était pas seul en ce désarroi. Péguy qu'il venait de connaître, et une très jeune étudiante qui allait devenir son épouse, partageaient son malaise intellectuel. L'atmosphère embuée de matérialisme des cours biologiques de Le Dantec fut dissipée par la philosophie de Bergson. Les vérités métaphysiques délivrèrent Maritain du déterminisme de la matière. Et le bergsonisme fut pour lui une étape décisive qui éveilla son désir impérieux d'une doctrine solide, invincible.

L'Eglise fut révélée à Maritain par Léon Bloy « l'entrepreneur de démolitions ». L'initiation aux vérités chrétiennes dura de juin 1905 à juin 1906. La sainteté des saints et de l'Eglise fut pour lui — et pour sa femme — l'argument apologétique par excellence. Après deux ans de séjour à Heidelberg

il rentra en France pour briser sa carrière officielle en ne demandant pas de poste dépendant de l'Etat.

Le P. Clérissac, dominicain, devint le directeur spirituel et intellectuel de Jacques Maritain. La sûreté de doctrine du religieux, la profondeur de sa pensée, la décision pénétrante de ses conseils en faisaient le maître rêvé pour l'initiation du converti à la vie scolastique. La lecture de la *Somme* lui apporta la joie de trouver l'équilibre naturel et surnaturel de la pensée humaine, de connaître la seule philosophie qui ne triche avec aucune réalité. La philosophie de l'être rompit tout lien avec la philosophie du devenir.

Ainsi, le thomisme, en France, a acquis son plus brillant maître actuel. De 1912 à 1916, il professa au collège Stanislas et au Petit Séminaire de Versailles, en 1916-1917. En 1917, les évêques protecteurs de l'Institut lui demandèrent d'écrire un Manuel de philosophie. Le 24 mai 1917, un décret de la S. Congrégation des Etudes le nomme docteur *ad honorem*. Il est membre de l'Académie Romaine de Saint-Thomas d'Aquin depuis le 23 janvier 1918. A partir de 1919, il double ses cours à l'Institut, d'une activité didactique d'un autre genre, celle de cercles d'études composés d'amateurs de philosophie scolastique. Il prête son concours, en 1923, à la fondation de la Société thomiste, présidée par le R. P. Mandonnet, o. p., l'historien de l'Averroïsme. Chargé de la « Chronique de philosophie » à la *Revue Universelle*, il y fournit une série d'études, dont plusieurs sont réunies en volumes.

Voici ses principaux ouvrages : *La philosophie bergsonnienne* (épuisé) ; *Art et scolastique* ; *Introduction à la philosophie* ; *Théonas* ; *Anti-moderne* ; *Logique* ; *Réflexions sur l'intelligence*. En tenant compte de ses articles, de ses conférences, telle est, jusqu'à cette heure, l'activité de ce maître de la pensée philosophique qui, parti de très loin, a été appelé au catholicisme par la soif du vrai, en même temps que d'autres personnalités intéressantes, comme Psichari, Péguy, Claudel... « Comme initiateur de pensée et comme ouvrier providentiellement utilisé, écrit Vladimir Ghika, dont nous avons résumé un article, (cf. *Documentation catholique*, 27 déc. 1923), il est déjà de ces personnalités dont la valeur personnelle et la profondeur d'action, par rapport aux esprits voisins, échappent à

un degré déconcertant à la foule contemporaine et ne prennent leur rang que lorsque se sont opérés le tassement des insignifiances, le classement des valeurs réelles, la filtration des précipités de pensée.»

H. B.

## MONOGRAPHIES ÉCONOMIQUES <sup>1</sup>

par Emile BENOIST, Montréal, 1924

Il se dégage de ce livre qui réunit des études parues en page financière du *Devoir*, chaque samedi, une leçon d'optimisme. Sa lecture apprendra aux pessimistes des détails intéressants et des faits bien contrôlés sur notre émancipation commerciale et industrielle. L'histoire de nos maisons d'affaires prouve que le succès, pour les nôtres, est chose possible.

Ces pages, écrites d'un style clair qu'agrémentent des considérations d'économie politique et les souvenirs personnels d'un journaliste sérieux, contribueront à dissiper un sentiment d'indifférence, voire de défiance, à l'égard de nos institutions commerciales. Sans doute, nous ne produisons et ne vendons pas encore tout ce dont la clientèle canadienne-française a besoin. Mais, en ce domaine, comme en beaucoup d'autres, il y a amélioration sensible. Notre commerce se développe et notre industrie de même. En certains genres, notre race a la prépondérance et semble résolue à la garder. Nous avons assez mis d'entreprises sur pieds pour les autres. L'heure n'est peut-être pas loin où, si nos compatriotes veulent se corriger de l'habitude d'acheter les actions des compagnies minières de la lune, notre race, grâce à la concentration de ses capitaux, pourra lutter avec avantage sur le terrain économique que nos rivaux ont choisi comme arène des combats de demain.

<sup>1</sup> En vente, à l'Action française, 90 sous.



Ces *Monographies*, qui narrent comment des nôtres ont réussi, sont des arguments pour ceux qui doutent; des exemples pour ceux qui luttent; des joies intellectuelles « pour ceux qui lisent tout, même ce qui peut être utile. » (*Charles Nodier*)

H. B.

**L'HISTOIRE DE NICOLET**, par l'abbé Jos.-Elz. Bellemare.

Cette histoire de Nicolet est en dépôt à l'*Action française*. Un article de François Hertel que nous espérons publier en cette livraison de l'*Action française* — mais qu'il nous faut, bien à regret, remettre au mois prochain, — nous en fait un vif éloge. Ceux qui ont lu, du même auteur, l'*Histoire de la Baie-du-Febvre*, qui a passé chez nous pour le chef-d'oeuvre des monographies paroissiales, trouveront dans l'*Histoire de Nicolet*, la même abondance et la même sûreté d'information, la même vie et de larges ouvertures sur la grande histoire. François Hertel nous dira tout cela le mois prochain, comme il sait le dire: en fin de critique qui va jusqu'à lire les livres dont il parle. (Prix du volume (410 pages, orné de 43 gravures et portraits hors texte), \$1.75, plus 10 sous pour frais de poste).

## LES ÉTUDIANTS CANADIENS A PARIS

### MESSE DU SAINT-ESPRIT

Le nombre des étudiants canadiens à Paris ne fait que s'accroître. Il suffirait au nouveau venu de fréquenter quelques jours le même restaurant, faubourg Saint-Germain, de faire des visites régulières au Commissariat, de parcourir certaines rues, pour croire qu'il est encore à Montréal ou à Québec. Mais l'illusion dure peu, et il faut parfois la renouveler. L'on ne se détache pas aussi facilement que cela d'un petit coin de terre où l'on a grandi.

Et, le dimanche, 23 novembre dernier, un bon groupe de

Canadiens s'achemina vers l'église diocésaine des Etrangers, 33, rue de Sèvres.

« Vous devriez réunir les étudiants au début de l'année universitaire », avait dit le très aimable et très dévoué Mgr Beaupin. L'idée était excellente. Pourquoi pas une messe du Saint-Esprit comme chez nous? Il restait peu de temps... Raison de plus pour le bien employer. L'appel est lancé, et la réponse arrive ce dimanche matin avec les quelque soixante-quinze Canadiens, étudiants et autres. C'est peu, dira-t-on; mais il ne faut pas trop exiger une première fois.

Empêché bien à regret de venir se joindre à ses compatriotes, l'honorable M. Roy s'est fait représenter officiellement par le dévoué secrétaire du Commissariat, M. Pierre Dupuy. Le directeur des étudiants, le docteur Grondin, est là. Tous pensent au pays lointain, tandis que la messe commence dans cette église où dorment les Jésuites, martyrs de la Commune.

A l'évangile, Mgr Beaupin s'adresse à son auditoire sympathique. Il excuse Mgr Chaptal et Mgr Baudrillart, puis rappelle en quelques mots l'oeuvre de rapprochement que le Comité catholique des Amitiés françaises veut amplifier. Il évoque les manifestations de Montigny-sur-Avre, de Saint-Germain-des-Prés, de Vauvert et du Hâvre. Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Nous avons chacun une tâche à remplir. Celle des Canadiens, de passage à Paris pour une ou plusieurs années, est toute tracée. Venant chercher dans la Capitale de la France les lumières dont elle dispose, les étudiants canadiens doivent à la patrie d'origine comme à leur patrie actuelle, de les faire mieux connaître l'une à l'autre, pour les faire mieux s'aimer. « Vous voulez que l'on connaisse votre pays? demande Mgr Beaupin. Ce n'est que juste. Pourriez-vous agir de manière plus efficace qu'en vous groupant et en vous unissant à l'élite catholique de France surtout. »

Comme il a raison! On l'a dit et redit: Trop souvent, nous avons été la cause de l'ignorance où se trouve le grand nombre en ce qui concerne le Canada et les Canadiens. Ah! si chaque étudiant partait pour Paris avec cette idée bien nette d'acquérir plus de science — c'est entendu — mais aussi de travailler, suivant ses forces et dans sa sphère d'action, pour

la province lointaine, pour la race qu'il représente! Hélas! il n'en va pas toujours ainsi.

Le Comité de Propagande canadienne-française<sup>1</sup> existe pour mener à bien une telle entreprise, Avec le précieux concours des *Amitiés françaises*, il commence l'année universitaire par une messe du Saint-Esprit. Il ne s'arrêtera pas en route.

Jean BRUCHESI.

Paris, 23 novembre 1924.

---

## MILICE ET LANGUE FRANÇAISE EN 1813

---

*On lira avec intérêts la page ci-dessous. On y verra comment, en 1813, la milice de Québec ne souffrait pas d'être commandée en anglais. Ce document, espérons-nous, fortifiera la résolution des courageux militaires qui voudraient voir tous nos régiments canadiens-français revenir à cette fière tradition. (N. D. L. R.)*

### JOURNAL DE L'ASSEMBLÉE DU BAS-CANADA

2 février 1813.

Une pétition des officiers non-commissionnés et miliciens des Premier et Second Bataillon de la Milice de Québec dont les noms y sont soussignés a été présentée à la Chambre par M. Bruneau, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que depuis environ trois mois, la plus grande partie des milices de la Province ont été commandées et disciplinées dans la langue anglaise. Qu'avant ces temps, les milices canadiennes composées de sujets de Sa Majesté, originaires de ce Pays et descendus des Canadiens qui devinrent sujets de Sa Majesté par

<sup>1</sup> Voici ceux de nos jeunes compatriotes qui forment cette année le Comité de propagande canadienne-française en France: Président, Jean Bruchési, avocat; Secrétaire-trésorier, Henri Turcot, publiciste; autres membres: MM. Jules Derome, l'abbé Georges Côté, Georges Préfontaine, M. D., L.-C. Simard, M. D., Albert Doyon, journaliste, Mercier Fauteux, M. D.

la conquête, ont été commandées et disciplinées dans leur langue naturelle, savoir la langue française, la seule dont la plupart des sujets canadiens aient l'intelligence, et que les premier et second bataillon de la milice de Québec ont, de tout temps depuis leur formation, joui de cet ancien privilège, qui leur est d'autant plus cher qu'il en résulte un avantage au Service de Sa Majesté et que la réputation de vos suppliants comme miliciens et défenseurs de la Patrie y est étroitement liée.

Que, quant à l'avantage du Service, il est évident dans l'humble opinion de vos suppliants, que le meilleur et même le seul moyen d'obtenir d'un corps de troupes ou de milices, ou même d'un seul individu, les services importants qu'on a droit d'attendre des milices canadiennes, et qu'elles sont prêtes à rendre, doit être de les commander et de leur demander ces services dans une langue qu'ils puissent comprendre ; qu'une très grande majorité des milices canadiennes ne saurait retenir les expressions étrangères dont on se sert pour les commander en Anglais.

Qu'à ces raisons, qui seules seraient suffisantes pour les faire rétablir dans leur ancien privilège d'être commandées et disciplinées en français, se joint le désir qu'ont les milices canadiennes d'établir leur réputation si elles ne peuvent comprendre les ordres qui leur seront donnés et si elles ne sont commandées en français.

Que les manoeuvres et évolutions militaires, toujours difficiles à apprendre et dont on ne s'instruit à fond que par une assiduité constante, lors même que l'on entend la langue dans laquelle on est commandé, deviennent stupides et dégoûtantes lorsque les expressions dont on se sert pour les désigner, sont des mots étrangers qu'on n'a jamais compris et qui sont souvent défigurés par des officiers qui sont obligés de les prononcer sans les entendre, ou de laisser le service, ce que quelques officiers ont dernièrement fait.

Pourquoi les suppliants prient la Chambre de vouloir bien prendre leur présente requête en sa considération, et aviser sur icelle, ce qui dans sa sagesse lui paraîtra juste et raisonnable.

Sur motion de M. Bruneau, secondé par M. Huot.

# LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

---

## LA CONFERENCE DE NOS ETUDIANTS.

Nos Etudiants d'Action française de l'Université de Montréal ont organisé une conférence qui aura lieu le 30 janvier, à la Salle Saint-Sulpice. Le conférencier sera, comme l'on sait, M. Jean Désy, professeur d'histoire à l'Université de Montréal. M. Jean Désy est l'un des plus diligents travailleurs de la jeune génération. Le sujet qu'il traitera : *la Renaissance polonaise*, offre de vivantes analogies avec quelques-uns de nos problèmes. A cette conférence du 30 janvier, l'on entendra aussi d'excellents artistes. M. Jean Le Sage, E. E. M., présentera le conférencier. Nous prions tous nos amis de retenir leur billet pour cette soirée.

## NOTRE ENQUETE SUR LE BILINGUISME.

Le sujet seul devait attirer l'attention. Nos amis nous félicitent d'aborder franchement cet ardu problème autour duquel voltigent à l'envi tant de confusions et de poncifs dangereux. Nous avons promis d'en aborder tous les aspects. Nous tiendrons notre promesse, dussions-nous dépasser, pour une fois, les douze articles réglementaires. Ainsi nos collaborateurs, tous bien choisis, hommes de travail et de précision, nous donneront à tour de rôle des études fouillées sur les sujets suivants : *le bilinguisme au Canada avant 1867 ; le bilinguisme tel que formulé par l'art. 133 de la constitution fédérative ; le bilinguisme tel qu'appliqué actuellement par les services fédéraux ; le bilinguisme dans les provinces anglaises ; le bilinguisme dans la province de Québec ; le bilinguisme et l'Eglise au Canada ; le bilinguisme et l'unité nationale, illusions et réalité ; un peuple bilingue est-il possible ; le bilinguisme dans notre enseignement élémentaire et secondaire ; le bilinguisme et le commerce et l'industrie.*—« Qui ne voit, lisons-nous, dans l'Action populaire de Joliette, de quel intérêt sera la lecture de ces

pages écrites par des gens qui s'y connaissent dans la matière ! Ces pages à elles seules vaudraient la peine qu'on s'abonne à cette revue qui sert si bien notre cause. »

### NOS CONFÉRENCES.

M. l'abbé Groulx a prié ses amis de lui accorder cette année quelque répit. Voilà bien dix ans qu'il court les routes, acceptant de donner des conférences un peu partout dans la province, dans l'Ontario, aux Etats-Unis. Il lui fallait soutenir cet effort tout en menant de front sa besogne de l'*Action française* et celle de professeur à l'Université de Montréal. On trouvera légitime qu'il s'arrête quelque peu pour mettre la dernière main à des ouvrages en cours de publication. Il n'abandonne donc momentanément la propagande par la conférence que pour se vouer à une autre propagande aussi efficace pour le moins. Et nous pouvons dire tout de suite que, d'ici deux ans, M. l'abbé Groulx publiera deux volumes de son cours d'histoire et probablement autre chose.

Toutefois, il a tenu à racheter d'anciennes promesses. Et c'est ainsi qu'au mois d'octobre, il parlait des *Idées religieuses de Papineau* au Cercle Universitaire de Montréal, puis tout récemment des *Leçons de notre histoire* au Collège Bourget de Rigaud.

### NOTRE CONCOURS D'ART DRAMATIQUE.

Il y a déjà un peu plus d'un an que nous avons institué ce concours. Il s'est terminé au mois d'octobre dernier et le jury vient de rendre son jugement. Le succès n'est pas aussi grand que nous aurions pu l'espérer, mais ce n'est rien, non plus, qui ressemble à un échec. Nous félicitons les heureux gagnants. Et nous adressons aux membres du jury, l'expression de notre meilleur gratitude.

Voici leur décision :

Six pièces ont été soumises au jury : La Croix et le Compas (5 actes), le Sauveur de Montréal (5 actes), Aux jours de

Maisonneuve (9 tableaux), l'Empreinte (3 actes), Fleurs des mers (3 actes) et l'Exode (3 actes).

L'Action Française demandait *un drame ou une comédie sur un sujet patriotique*. Elle entendait par là *une oeuvre qui flagelle un de nos travers ou serve à fortifier le patriotisme canadien-français*, — en trois actes au moins.

Du fait de ces conditions précises, le jury déclare hors concours l'Empreinte de Mlle Magali Michelet, pièce forte, la mieux charpentée des six, mais qui ne met en oeuvre aucun sujet patriotique et ne flagelle pas non plus un de nos travers.

*La Croix et le Compas* ne remplit par davantage les conditions imposées. L'action se déroule en France. C'est l'histoire d'un pauvre homme initié aux mystères de la franc-maçonnerie.

Enfin si le sujet de *Fleur des mers* est spécifiquement canadien, il n'a rien de patriotique et l'on ne voit pas comment il servirait à fortifier notre sentiment national.

Dès lors le jugement devait porter sur les trois autres drames.

*L'Exode* raconte le départ d'une famille paysanne pour les Etats-Unis, le séjour là-bas marqué par toutes sortes de malheurs, et le retour sur la terre paternelle. L'auteur a tiré quelques bons effets du sujet; mais la rédaction dénote trop d'inexpérience et un style insuffisant.

*Aux jours de Maisonneuve*, est le tableau de la vie montréalaise au milieu du XVIIe siècle, et surtout l'amour de Lambert Closse et d'Elisabeth Moyen. En mettant sous nos yeux le dévouement et le courage inlassables de nos fondateurs, et la subordination de l'amour au devoir civique, l'auteur nous donne des leçons vraiment capables de fortifier notre patriotisme.

*Le Sauveur de Montréal*, a pour sujet l'épisode bien connu de Dollard des Ormeaux au Long-Sault. Le spectacle de tant de juvénile héroïsme est certainement de nature à réveiller dans nos âmes les plus nobles instincts.

Mais si cette pièce est bien écrite, si la psychologie de la foi, de la gloire et de l'amour y est nettement dessinée, si l'ensemble est solide et exempt de mélodrame, il faut avouer que les qualités proprement scéniques manquent. *Aux jours de Maisonnette* en a peut-être davantage. On y trouve aussi plus de variété. Mais certaines répétitions, un langage trop poétique chez les hommes, des duos d'amour qui feraient rire sans doute, l'empêchent d'être tout à fait supérieure.

A cause de ces insuffisances dans les deux pièces, les juges ne croient pas devoir décerner de 1er prix. Ils déclarent « ex-aequo » *Aux jours de Maisonnette* de Mlle Laure Conan et *le Sauveur de Montréal* de M. Julien Perrin, p. s. s. et leur accordent à tous deux un second prix, — supprimant par le fait même le troisième prix.

Les juges :

Edouard Montpetit, Léon Lorrain, Olivier Maurault, p. s. s.

Jacques BRASSIER.

#### A L'ACADEMIE MALLET DE QUEBEC.

Il y eut, l'automne dernier, à l'académie Mallet de Québec, toute une petite fête à l'occasion de la remise d'un Grand Prix, dit « National », décerné par le service forestier fédéral, à l'une des élèves, Mademoiselle Germaine Paquin. Cette jeune fille, par sa composition, un véritable mot d'ordre, intitulée : « Protégeons nos forêts », avait gagné le premier prix, dans un concours où il s'était trouvé, paraît-il, environ 4,000 concurrents appartenant aux diverses provinces de la Puissance. Ce succès mérite d'être signalé. Et les Révérendes Soeurs de la Charité, qui dirigent cette académie, ont droit d'en être fières, comme la lauréate elle-même.

Il arrive assez souvent que les nôtres sont jugés dignes des premiers prix par des jurys dont les membres n'ont pourtant pas toujours fréquenté nos institutions, fondées à notre goût et dirigées selon nos méthodes ! Nous aurions, à la vérité, grandement tort de ne pas vouloir demeurer nous-mêmes !



LISEZ LE

# Quartier Latin

Organe de

l'Association des Etudiants de  
l'Université de Montréal.

---

Abonnement \$2.00 par année.

---

Adressez à 354 est, rue Sherbrooke, Montréal

Mathématiques, sciences, lettres et langues  
en français et en anglais.

Préparation aux examens. Cours classique.  
Cours commercial. Leçons particulières.

**RENÉ SAVOIE, I. C. et I. E.**

Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées

238, rue Saint-Denis

Téléphone: Est 6162

**MONTREAL**

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

## L'Ecole Française des Maîtres-Verriers au Canada.

.....Elle est dignement et excellemment représentée par la maison "Hobbs Manufacturing Co., Ltd", la plus importante au pays et dont les peintres verriers appartiennent tous à cette école illustre.

### Vitraux historiques et mythologiques Verrières religieuses, genre mosaïque

.....sont entièrement fabriqués et peints chez nous, par nos artistes européens. Notre représentant se chargera gratuitement de vous faire un devis, sur demande.

**HOBBS MANUFACTURING Company, Limited**

MA in 0583

444, rue Saint-Jacques, Montréal.

# AU QUEEN'S

**Vous ne coudoieriez que des gens "bien"**

La clientèle de ce restaurant célèbre est en effet distingué, de bon ton..... et fine bouche, car on y mange bien et bon.

Vous y prendrez vos repas "économiquement"—75 sous le midi et \$1.00 le soir — dans une atmosphère de paix, de luxe et de respectabilité.

**Allez au Queen's d'abord  
Et vous comparerez ensuite.**

# HOTEL QUEEN'S

Direction et administration canadiennes-françaises

**2, rue Windsor - - - MONTREAL**

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour — son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

ETAMPES EN CAOUTCHOUC

CHEZ

**A. DEROME & CIE**

20-22 est, rue Notre-Dame - - Montréal

Tél.: Main 4679

**De nouveaux**  
**CLIENTS**  
**pour vous...**

La faveur et l'encouragement de nos lecteurs vous est  
acquise, si vous faites de la publicité dans

***l'Action française***

Annoncez-y avec persévérance, et vos suggestions  
d'achat — habilement faites — seront écoutées à coup sûr  
par nos abonnés: professionnels aisés, employés aux salai-  
res rénumérateurs.

Tous, du reste, ont de l'argent à placer... ou à dépen-  
ser. Prospectés intéressants à cultiver, n'est-ce pas?

Vous ne les trouverez — aussi nombreux et aussi bien  
triés — que dans la seule

***Action française***

369, rue Saint-Denis - - Montréal

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

# TOUJOURS EN AVANT

**THE  
PRIMUS**

Noir et Vert  
naturel

En Paquets  
seulement.



Conserves  
Alimen-  
taires de  
fruits  
et  
Légumes  
PRIMUS

POUDRE A PATE  
CREME DE TARTRE  
GELEES EN POUDRE

“ PRIMUS ”

La marque “PRIMUS” est une garantie de qualité et de pureté.

**L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée**

Maison fondée  
en 1842

2 à 12 rue DeBresoles, Montréal.

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège Social: 7 et 9 PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Capital autorisé.....\$5,000,000.00  
Capital versé et Réserve.....\$4,500,000.00

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'hon. Sir HORMISDAS LAPORTE, C.P., de la maison Laporte, Martin (Ltée), président “Société d'Administration Générale”; vice-président du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-président: M. W.-F. CARSLY.

Vice-président et Directeur général: M. TANGREDE BIENVENU, administrateur “Lake of the Woods Milling Co.”, administrateur local “Guardian Assurance Co. Ltd”, administrateur “Crédit Foncier Franco-Canadien”.

M. G.-M. BOSWORTH, président de la “Canadian Pacific Steamships Limited”.

L'hon. NEMESE GARNEAU, C.L., Québec, président Les Prévoyants du Canada.

M. EMILIE DAOUST, Président de la Librairie Beauchemin, Limitée, Commissaire du Port de Montréal.

M. S.-J.-B. ROLLAND, Président de la Cie de Papier Rolland Ltée.  
BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS

Président: L'hon. N. PERODEAU, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Vice-président: M. J. AUGUSTE RICHARD, administrateur de l'Université de Montréal; président “Fashion Craft Manufacturers Limited”.

Hon. E.-L. PATENAUDE, C.P., avocat, M.P.P., administrateur de l'Alliance Nationale.

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour — son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

# Que voulez-vous devenir...

## Chimiste ? Ingénieur ? Architecte ?

Pour chacune de ces trois carrières, il n'existe à Montréal, qu'une institution canadienne-française réellement accréditée :

### **L'École Polytechnique de Montréal**

C'est là, et là seulement, qu'on donne une formation véritablement complète et solide.

Cours lumineux, pratique, d'une doctrine approfondie et sûre, matières enseignées par des pédagogues accomplis, spécialistes "calés" !

A l'école Polytechnique, vous n'acquerrez pas cette formation hâtive, superficielle, ces connaissances mal digérées des cours "**en 6 mois, 25 leçons, succès garanti**" : Vous y prendrez, au contraire, par un travail consciencieux et persévérant, le bagage scientifique et pratique nécessaire pour faire de vous "une autorité" dans la carrière que vous aurez embrassée.

---

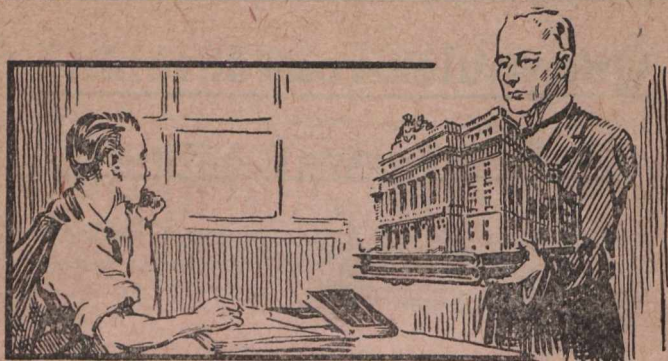
## **L'École Polytechnique de Montréal**

**M. Augustin FRIGON, directeur**

**Téléph. Est 3477**

**228, rue Saint-Denis, Montréal**

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.



## “L'ECOLE CHEZ SOI”

A tous ceux qui ne peuvent suivre  
ses cours du jour et du soir

# L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal

offre ses

## COURS PAR CORRESPONDANCE

Comptables, employés de banque ou autres salariés  
du commerce, de l'industrie et de la finance, qui  
désirez améliorer votre sort, augmentez votre com-  
pétence professionnelle en suivant ces cours !

Comptabilité — Anglais commercial — Français commercial  
— Economie Politique — Droit Commercial — Banque et  
Bourse — Mathématiques financières, etc.

.....  
Ecoles des Hautes Etudes Commerciales  
de Montréal  
Coin Viger et St-Hubert  
Montréal

Adressez-moi par retour du courrier votre Brochure “L'ECOLE CHEZ-  
SOI” que je pourrai garder sans aucune obligation de ma part de  
suivre vos cours.

Nom..... Occupation.....

Adresse.....

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

## A NOS AMIS

Vous connaissez l'oeuvre de  
notre maison.

Si vous la jugez utile au  
développement économique du  
Canada français, invitez vos  
amis et connaissances à traiter  
de préférence avec nous.

En pareille matière un acte  
vaut cent discours.



# Versailles Vidricaire Boulais

LIMITÉE

BANQUIERS

MONTREAL QUEBEC TROIS-RIVIERES

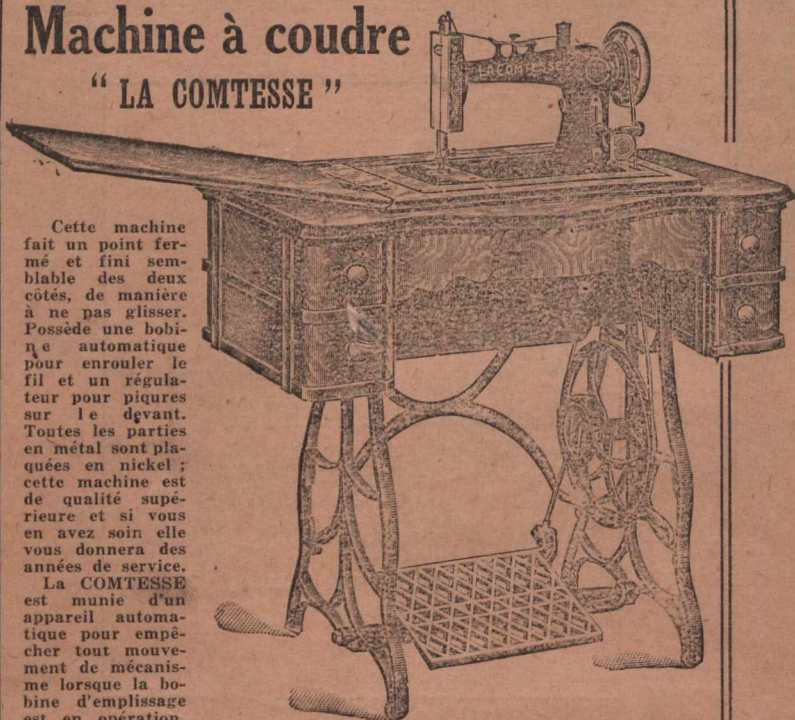
Bureau-Chef: immeuble Versailles, Montréal

Tél.: MA in 7080-1-2

Recommandez-vous de l'ACTION FRANÇAISE chez l'annonceur pour —  
son bénéfice, le vôtre et le nôtre.

# Machine à coudre

## " LA COMTESSE "



Cette machine fait un point fermé et fini semblable des deux côtés, de manière à ne pas glisser. Possède une bobine automatique pour enrouler le fil et un régulateur pour piquers sur le devant. Toutes les parties en métal sont plaquées en nickel ; cette machine est de qualité supérieure et si vous en avez soin elle vous donnera des années de service.

La COMTESSE est munie d'un appareil automatique pour empêcher tout mouvement de mécanisme lorsque la bobine d'emplissage est en opération.

Le cabinet, très joli, est en chêne scié sur le quart, fini doré ; 4 tiroirs dans le côté, galon mesure sur le devant de la table ; pied à coussinet sur billes facile à manoeuvrer.

Accessoires en plaqué nickel dans une boîte en métal comprenant : appareil à remplir, appareil à plisser, appareil à poser le galon, quatre différents appareils pour point d'ourlet, quatre bobines, bidon d'huile, deux tourne-vis et un livret d'instructions.

*La « Comtesse » est garantie pour 10 ans*

Prix : \$45.00

# Dupuis Frères

LIMITED

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny, St-Christophe.

MONTREAL

ARBOUR et DUPONT, imprimeurs,  
249 est, rue LaGauchetière.

Tel. : Est 6264

Montréal



25